

# Dynamiser le coeur du village

## Municipalité de Sainte-Barbe

---

Programme particulier d'urbanisme / 4 avril 2016

---

## CRÉDITS

### L'ATELIER URBAIN

Chargée de projet, Stéphanie Rocher, urbaniste

Contrôle-qualité: Louis-Michel Fournier, urbaniste

# TABLE DES MATIÈRES

|  |    |
|--|----|
| LE CONTEXTE DU PPU                                 | 4  |
| Qu'est-ce qu'un PPU?                               | 4  |
| Le contexte régional                               | 6  |
| La localisation du PPU                             | 7  |
| L'histoire   | 8  |
| Le profil sociodémographique                       | 9  |
| La fonction résidentielle                          | 10 |
| Les commerces et les entreprises                   | 12 |
| Les fonctions publiques                            | 14 |
| Le transport                                       | 15 |
| Les forces et les faiblesses                       | 16 |
| Le plan des problématiques d'aménagement           | 17 |
| <br>   |    |
| LA CONSULTATION PUBLIQUE                           | 18 |
| Synthèse des résultats                             | 19 |
| <br>   |    |
| VISION ET ORIENTATIONS                             |    |
| Énoncé de vision d'aménagement et de développement | 20 |
| Plan concept d'organisation spatiale               | 21 |
| Orientations, objectifs et moyens de mise en œuvre | 22 |
| Plan d'aménagement                                 | 27 |
| <br>   |    |
| PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE                        | 28 |
| Les 5 secteurs d'interventions                     | 29 |
| 1. Intersection principale                         | 30 |
| 2. Entrée Nord                                     | 33 |
| 3. Entrée Ouest                                    | 36 |
| 4. Parc municipal                                  | 38 |
| 5. Pôle civique                                    | 40 |
| Stratégies de mise en œuvre                        | 42 |
| Interventions relatives au domaine public          | 42 |
| Stratégie de développement commercial              | 43 |
| Programmes et financement                          | 45 |
| Plan d'action et monitoring                        | 48 |



## LE CONTEXTE DU PPU

La Municipalité de Sainte-Barbe a posé, ces dernières années, des actions afin de revitaliser son village. Un vent de changement souffle actuellement sur la Municipalité, ou plusieurs projets d'envergure ont vu le jour ou sont en cours de réflexion, une grande partie de ces interventions prennent place dans le noyau villageois par exemple, la réalisation des travaux d'aqueduc et d'égouts, l'aménagement d'un parc, l'entrée en vigueur d'une politique familiale, l'accréditation Municipalité amie des enfants, le déménagement de la caserne de pompier et un projet de café des aînés. Ces projets auront un impact sur la Municipalité et sa population. Afin de mieux harmoniser toutes ces interventions au coeur du noyau villageois, la Municipalité de Sainte-Barbe souhaite définir pour celui-ci sa vision d'aménagement et de développement. Cette vision déterminera les priorités d'aménagement du noyau villageois à court, moyen et long termes.

Pour établir cette vision, la Municipalité a confié à L'Atelier Urbain le mandat de réaliser un programme particulier d'urbanisme (PPU). La vision de développement élaborée dans ce présent document permet de formuler un plan d'action pour les quinze prochaines années.

## QU'EST-CE QU'UN PPU?

Un Programme particulier d'urbanisme (PPU) est un outil de planification prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui permet à une municipalité de planifier de manière détaillée certains secteurs de la ville qui nécessitent une attention d'aménagement particulière.

Le PPU fixe des objectifs pour l'avenir et propose des mesures pour les atteindre, incluant de nouveaux règlements d'urbanisme, des aménagements publics améliorés, des programmes et des politiques.



## POURQUOI UN PPU?

Pour dynamiser et promouvoir le noyau villageois, en mettant en valeur ses atouts, par :

- [I] Le diagnostic de la situation actuelle du village, ses forces et ses faiblesses;
- [II] La consultation et la mobilisation des citoyens autour d'objectifs clairs;
- [III] L'élaboration de propositions d'action pour le développement et l'aménagement du secteur;
- [IV] La hiérarchisation et l'organisation d'actions dans le cadre d'une stratégie de revitalisation du secteur;

## LA STRUCTURE DU PPU

Le Programme particulier d'urbanisme s'articule autour de quatre grandes parties :

### 1. Contexte d'intervention

Bref portrait du territoire et synthèse des forces et faiblesses du village.

### 2. Participation publique

Démarche de consultation publique et synthèse des résultats.

### 3. Vision et orientations

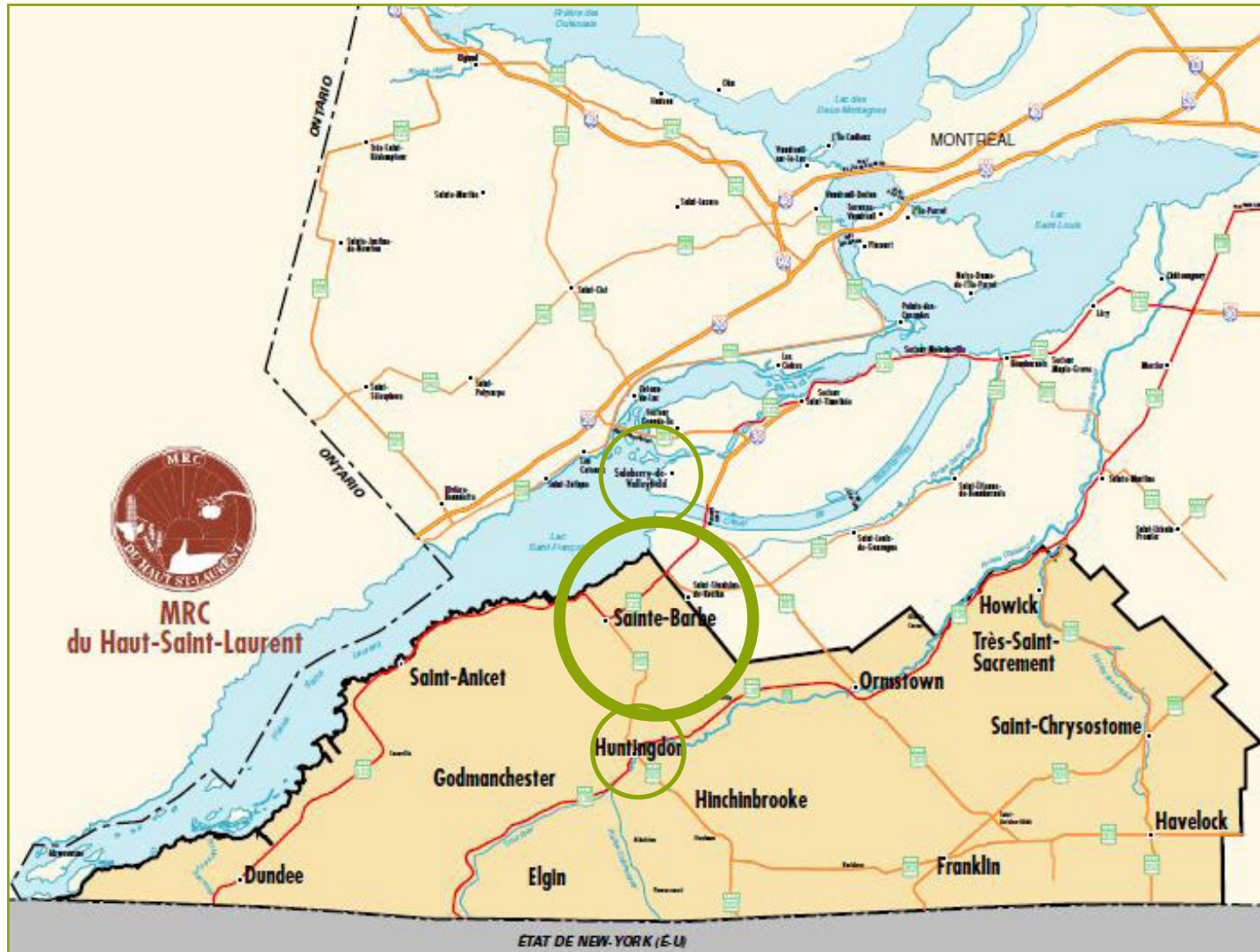
Vision et orientations qui amènent à un concept d'aménagement et qui identifient des secteurs d'interventions prioritaires.

### 4. Programme de mise en oeuvre

Les stratégies, les programmes de financement disponibles, le plan d'action et les fiches détaillées par actions prioritaires.

## LE CONTEXTE RÉGIONAL

La Municipalité de Sainte-Barbe est dans la MRC du Haut-Saint-Laurent. Elle est située à égale distance entre Huntington, municipalité la plus peuplée de la MRC et Salaberry-de-Valleyfield, ville la plus peuplée de la région. À noter que Sainte-Barbe, par la route 132, constitue l'entrée de MRC du Haut-Saint-Laurent. Ainsi, pour se rendre à Godmanchester, Huntingdon ou Hinchinbrooke, les automobilistes traversent le village de Sainte-Barbe.



# LA LOCALISATION DU PPU



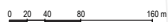
Le territoire visé par le présent PPU comprend le périmètre d'urbanisation de la Municipalité, en plus d'un secteur agricole situé au nord du village.



Titre de la carte:  
Territoire à l'étude

Date:  
Août 2015

Échelle graphique:



Légende:

- Périmètre d'urbanisation
- Limite du territoire à l'étude

## L'HISTOIRE

L'histoire de Sainte-Barbe débute vers mai 1881, alors qu'un groupe de francs-tenanciers décide d'ériger une nouvelle paroisse entre les Municipalités de Saint-Stanislas-de-Kosta et de Saint-Anicet. Suite à quelques objections, c'est le 12 juin 1882 que la Municipalité de Sainte-Barbe est officiellement constituée, en l'honneur de Marie-Barbe de Boullongne, femme du gouverneur d'Ailleboust.

Il s'ensuit alors une cession des terres par vente ou don aux particuliers. Une église aux dimensions assez sobres est érigée, non pas aux abords du lac Saint-François, mais bien au centre géographique du territoire de la Municipalité, de manière à accommoder le plus de paroissiens possible. Cette église demeura en fonction pendant 84 ans, avant de laisser place à une nouvelle église de plus grande dimension et d'architecture simple et pratique.

L'agriculture a toujours été au cœur de l'activité économique de Sainte-Barbe, originellement au niveau de la production laitière. Encore aujourd'hui, l'agriculture conserve son importance, mais s'est grandement diversifiée avec des secteurs de la culture commerciale et du maïs qui s'affirment dorénavant comme activités économiques principales.

Avec l'arrivée de l'automobile, la villégiature devient peu à peu un secteur d'activité majeur pour la municipalité, alors qu'une dizaine de licences d'hôtellerie sont accordées par le conseil, et que plusieurs propriétés riveraines au lac Saint-François constituent des résidences secondaires. On commence même à voir certains villégiateurs convoiter les îles. Une plage et un camp d'été pour enfants desservent alors les nombreux résidents saisonniers.

En 1926, un magasin général ouvre ses portes et offre dorénavant un service de bureau de poste et un poste d'essence aux résidents. On y retrouve également une crèmerie, une fromagerie, une beurrerie et une boulangerie. Dans les années qui suivent, une caisse populaire, une épicerie, une boucherie, une boutique de forges, des garages, une meunerie et une coopérative s'installent peu à peu dans la municipalité.

En septembre 1949, l'école Sacré-Cœur est implantée faisant alors disparaître les petites écoles de rang. Une nouvelle école est également construite en 1958, vu le nombre grandissant d'enfants dans la municipalité. En 1972, les deux écoles de Sainte-Barbe sont fermées; les élèves doivent dorénavant se rendre dans la municipalité d'Huntington. Les bureaux municipaux et la bibliothèque prennent alors place dans l'école Sacré-Cœur, bâtiment qu'ils occupent encore aujourd'hui, directement au cœur du noyau villageois.




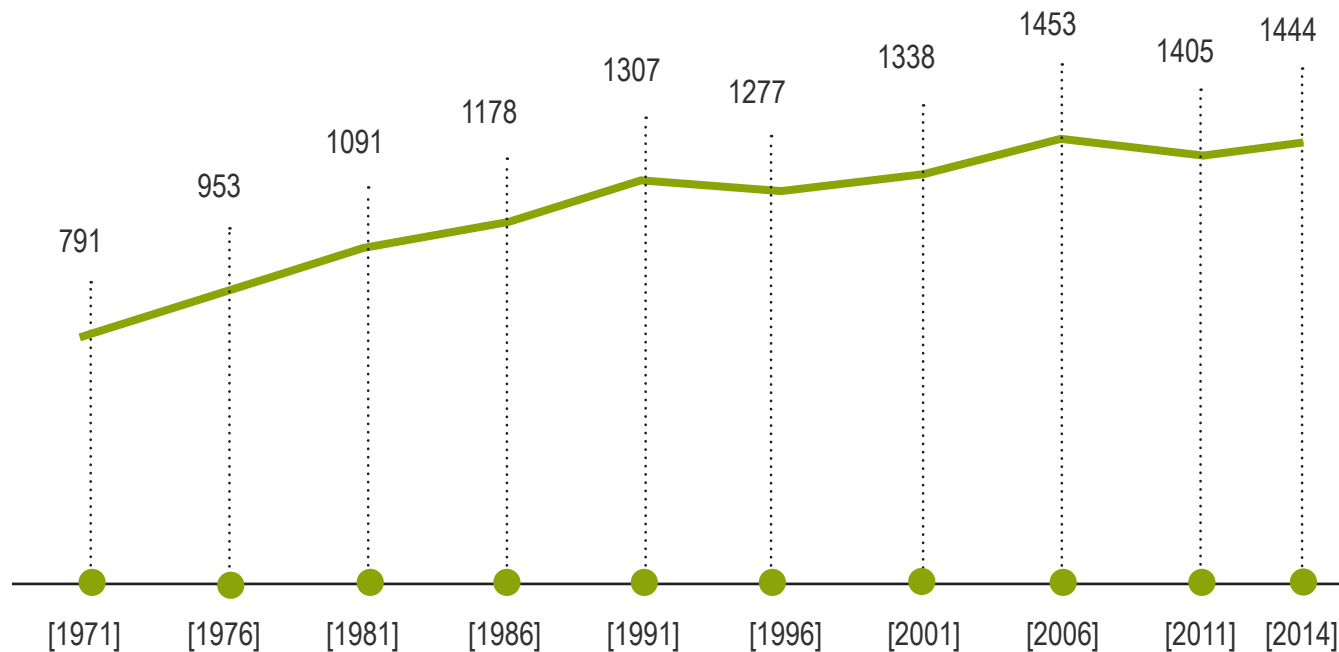


## LE PROFIL SOCIODÉMOGRAPHIQUE

La municipalité de Sainte-Barbe accueille une population de 1444 personnes (2014), soit une augmentation de 7% en 13 ans. La proportion d'enfants (0-14 ans) est d'environ 14%, ce qui est semblable à la moyenne de la MRC et du Québec (15,9%). Les personnes âgées de 65 ans et plus représentent 19,3%, ce qui est également semblable à la moyenne de la MRC, mais plus élevée que la moyenne québécoise (15,9%).

 **45%**  
 + 653 résidents en 43 ans (1971 à 2014)

 **7%**  
 +106 résidents en 13 ans (2001 à 2014)



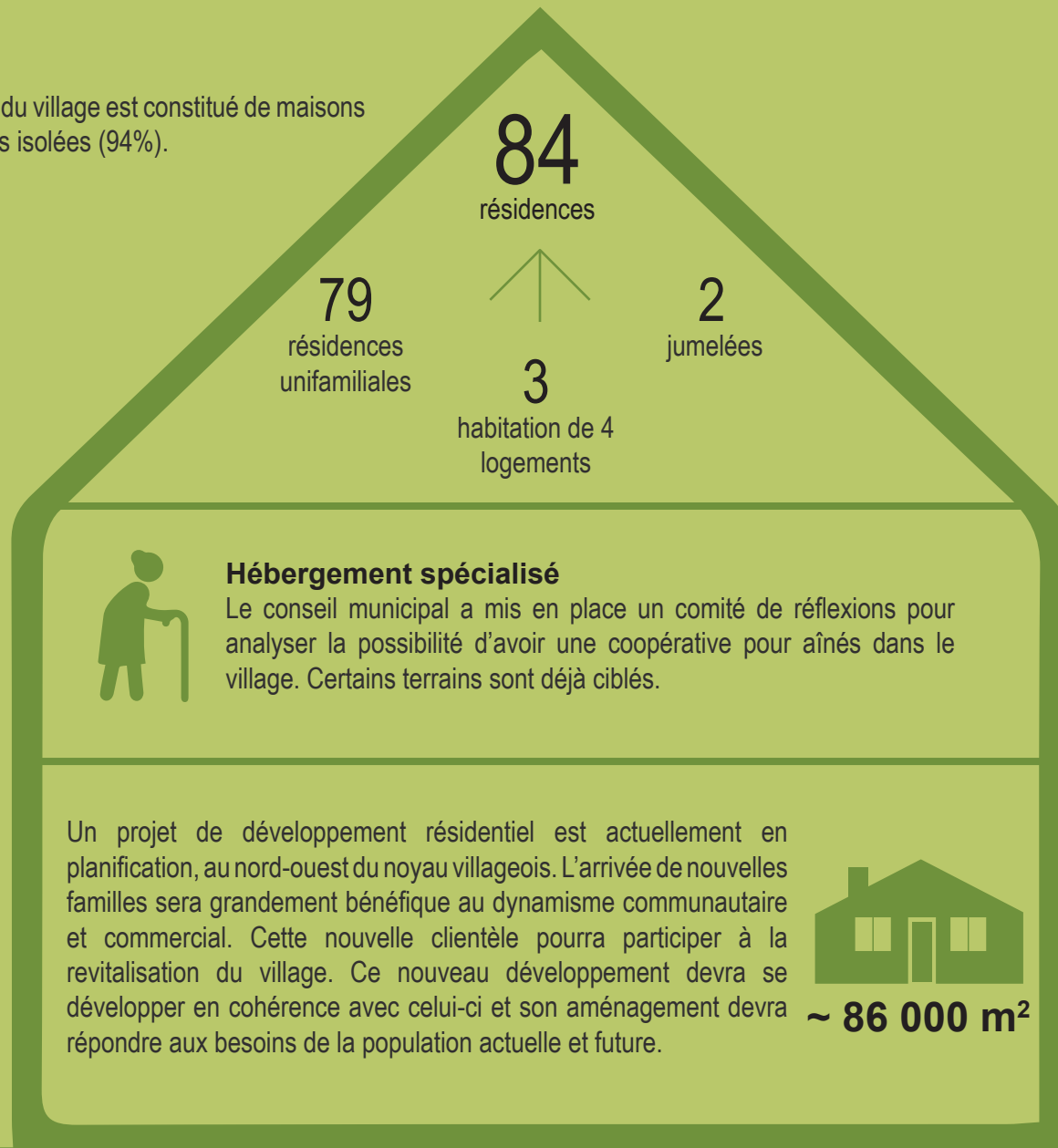
Plus de **19,3%** de la population de la Municipalité de Sainte-Barbe est âgée de 65 ans et plus (2011). Face à ce défi démographique, Sainte-Barbe a adopté une politique familiale. Elle est d'ailleurs la première Municipalité de la MRC Haut-Saint-Laurent à se doter d'une telle politique. Un plan d'action 2014-2016 a ainsi été adopté par le conseil.



Grâce à sa politique familiale, Sainte-Barbe a pu obtenir son accréditation pour devenir une «Municipalité Amie des Enfants». Ce Programme vise à reconnaître les acquis et les intentions des municipalités quant à l'importance accordée à l'enfant dans toutes ses actions, que ce soit en aménagements ou dans son offre de service.

## LA FONCTION RÉSIDENTIELLE

La majorité du village est constitué de maisons unifamiliales isolées (94%).



### Hébergement spécialisé

Le conseil municipal a mis en place un comité de réflexions pour analyser la possibilité d'avoir une coopérative pour aînés dans le village. Certains terrains sont déjà ciblés.

Un projet de développement résidentiel est actuellement en planification, au nord-ouest du noyau villageois. L'arrivée de nouvelles familles sera grandement bénéfique au dynamisme communautaire et commercial. Cette nouvelle clientèle pourra participer à la revitalisation du village. Ce nouveau développement devra se développer en cohérence avec celui-ci et son aménagement devra répondre aux besoins de la population actuelle et future.



~ 86 000 m<sup>2</sup>

Plusieurs résidences sont à l'heure actuelle en vente dans le village.

À VENDRE



Municipalité de  
Sainte-Barbe





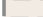


Titre de la carte:  
Fonctions urbaine

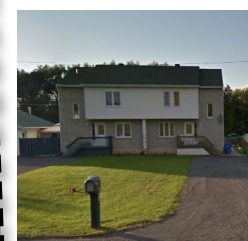
Titre du projet:  
Programme particulier d'urbanisme

Date:  
Mai 2015

Légende:

Fonction

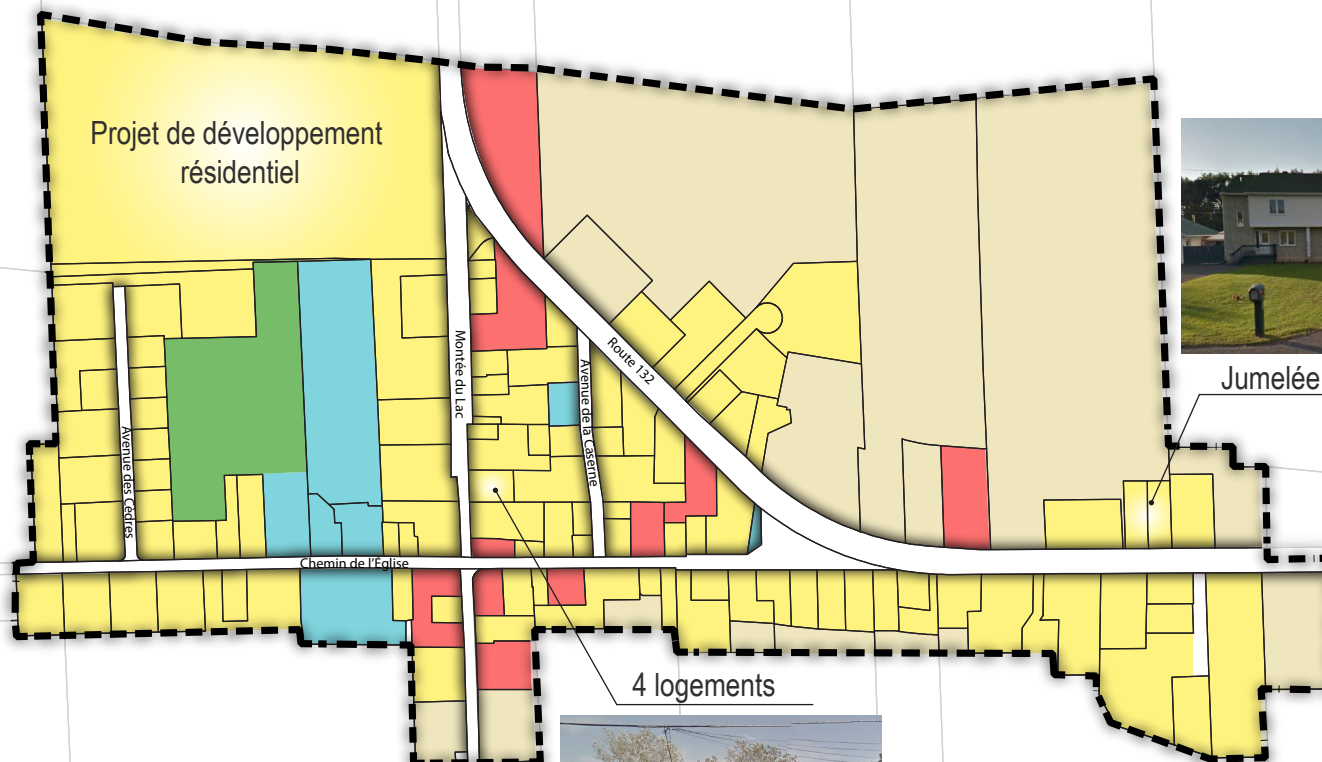
-  Agricole
-  Commerciale
-  Publique
-  Parc
-  Résidentielle
-  Périmètre urbain
-  Lots
-  Trame de rues



Jumelée



4 logements



Échelle graphique:



Flèche du nord:



Réalisé par:  
L'ATELIER URBAIN inc.  
7275 Rue Saint-Urbain #301  
514 750.6883



## LES COMMERCES, LES ENTREPRISES ET LES INDUSTRIES

La fonction commerciale a disparu en grande partie au cours de la dernière décennie. Les commerces en activité se situent pour la plupart à l'intersection principale (de l'église/Montée du Lac) et sont majoritairement à vocation locale :

1. Vente, réparation et location de VR
2. Rénovation et construction
3. Coop de produits agricoles et de matériaux de construction
4. Resto-bar
5. Vente de matelas, meubles et électros
6. Vente d'article de chasse et pêche
7. Dépanneur
8. Mécanique automobile

On y trouve aussi des entreprises de services en:

9. Soins corporels
10. Service de comptabilité
11. Ferblanterie
12. Pavage et excavation
13. Atelier de mécanique et soudure

Le tissu économique local s'est largement détérioré ces dernières années et nécessite des interventions ciblées. De nombreuses entreprises ont déménagé (boucherie, caisse populaire, restaurant, etc.). La caisse populaire a également quitté le village il y a quelques années pour s'implanter le long de la route 132, dans la municipalité de St-Stanislas-de-Kostka.

Une concentration d'industries légères se trouve à l'est du village. D'ailleurs, le conseil municipal a présenté à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) une demande afin d'exclure de la zone agricole une superficie approximative de 5,14 hectares afin d'agrandir le périmètre d'urbanisation de son territoire à des fins commerciales et industrielles (parc industriel léger).



Municipalité de  
Sainte-Barbe

Titre de la carte:

Fonctions urbaine

Titre du projet:

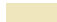







Programme particulier d'urbanisme

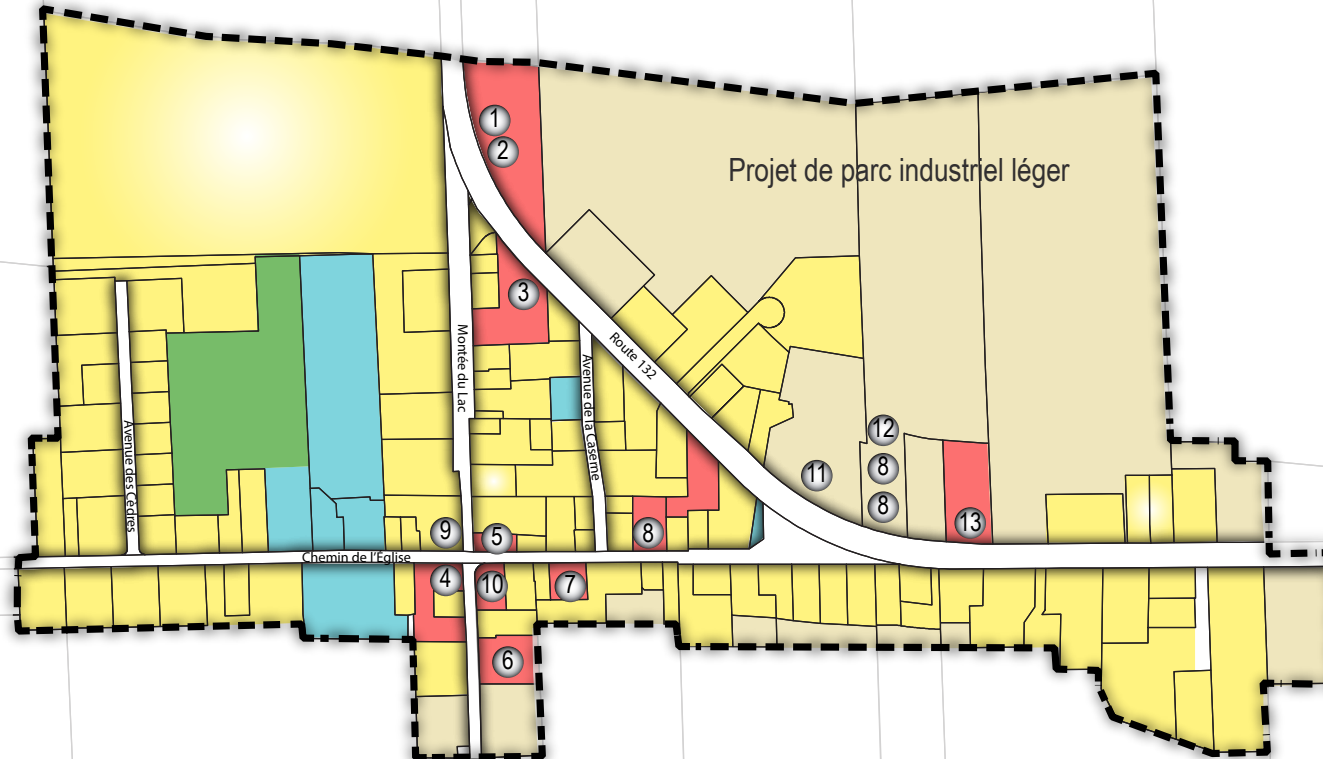
Date:

Mai 2015

Légende:

Fonction

-  Agricole
-  Commerciale
-  Publique
-  Parc
-  Résidentielle
-  Périmètre urbain
-  Lots
-  Trame de rues



Échelle graphique:



Flèche du nord:



Réalisé par:  
L'ATELIER URBAIN inc.  
7275 Rue Saint-Urbain #301  
514 750.6883

## LES FONCTIONS PUBLIQUES

Les fonctions publiques sont, pour la plupart, regroupées dans le pôle institutionnel du village. On y retrouve plusieurs infrastructures sportives, récréatives et de détente, tels que :



Une bibliothèque



Centre culturel  
(Lieu de culte)



Un centre  
communautaire



Un bureau  
municipal



Un garage  
municipal

La caserne de pompier déménagera suite à l'acquisition de la part de la Municipalité d'un terrain situé au 367, Route 132. Pour finaliser le projet, la Municipalité est en attente d'une subvention de la part du gouvernement provincial (PIQM).

## UN PARC MUNICIPAL, INTÉGRANT:



Une patinoire 4  
saisons



Deux terrains de  
tennis



Un terrain de  
baseball



Modules de jeux  
pour enfants



Un pavillon



Sentier bordé de  
modules d'exercices

Les indications pour se rendre aux équipements publics sont très discrètes, mettant peu en valeur les activités et les atouts de Sainte-Barbe. Par exemple, le parc n'est pas visible de la rue, étant situé en arrière lot, et aucune enseigne n'indique sa présence.

## LE TRANSPORT



L'automobile est le mode de transport prépondérant, tant au niveau du transit sur le territoire de la municipalité que de la part modale des résidents. Les deux routes principales sont sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec:



Route régionale

Achalandage moyen journalier:

**3400** voitures



Route nationale

Achalandage moyen journalier:

**3900** voitures

La majorité de l'achalandage, soit plus de 7300 automobiles par jour, est constituée des automobilistes de transit. Cette forte concentration de circulation de transit rend difficile la cohabitation entre les cyclistes, piétons et automobilistes.



Certaines intersections sont dangereuses, notamment celles aux croisements du chemin de l'église/Montée du Lac et de la 202/132. Il y a ainsi lieu de sécuriser les déplacements actifs par une optimisation des trottoirs, des liens cyclables, des intersections et des voies carrossables, de manière à permettre une cohabitation harmonieuse entre les différents utilisateurs.



Profitant des travaux d'infrastructures d'égout et d'aqueduc, le conseil municipal a investi dans le secteur du chemin du Bord de l'Eau (hors du village), pour y tracer une voie cyclable sécuritaire. Toutefois, aucune piste cyclable n'existe dans le village, ou encore entre le noyau villageois et les abords du lac Saint-François.



La Municipalité est desservi par le Taxibus du Haut-Saint-Laurent, un service de transport collectif par voiture géré par la MRC qui permet à ses résidents de se déplacer vers les principaux centres d'activités et de services des environs.

Deux entrées principales permettent de pénétrer dans le village: l'intersection du chemin de l'Église/route 202 et Montée du Lac/route 202. Mise à part une affiche avec le logo de la Municipalité à l'une des intersections, aucun aménagement particulier n'indique l'entrée au village.

Les cours avant sont souvent utilisées par de grands espaces de stationnements, lesquels créent un faible encadrement de la rue et nuisent au potentiel de verdissement.



Entrée est



Intersection chemin de l'église et de la Montée du Lac



Terrain de stationnement en marge avant

## LES FORCES



- Localisation stratégique grâce à une route régionale (202) et une route nationale (132), offrant une bonne visibilité aux commerces et services;
- Présence d'une mixité des usages intéressante (résidentiel, commercial, industriel, institutionnel, récréo-sportif):
  - Pôle civique complet et récent, incluant l'hôtel de ville, le centre communautaire, le centre culturel/lieu de culte et la bibliothèque affiliée au Réseau Biblio
  - Présence d'un parc municipal d'envergure, où se trouvent plusieurs équipements sportifs;
  - Présence d'un secteur industriel léger avec un potentiel d'agrandissement;
- Terrains prévoyant un développement résidentiel d'envergure, donc suffisamment d'espace pour accueillir de nouveaux résidents;
- Bonnes conditions générales de circulation;
- Nouveau réseau d'égoût et d'aqueduc sur l'ensemble des rues du village;
- Potentiel de destination pour automobilistes de transit.

## LES FAIBLESSES

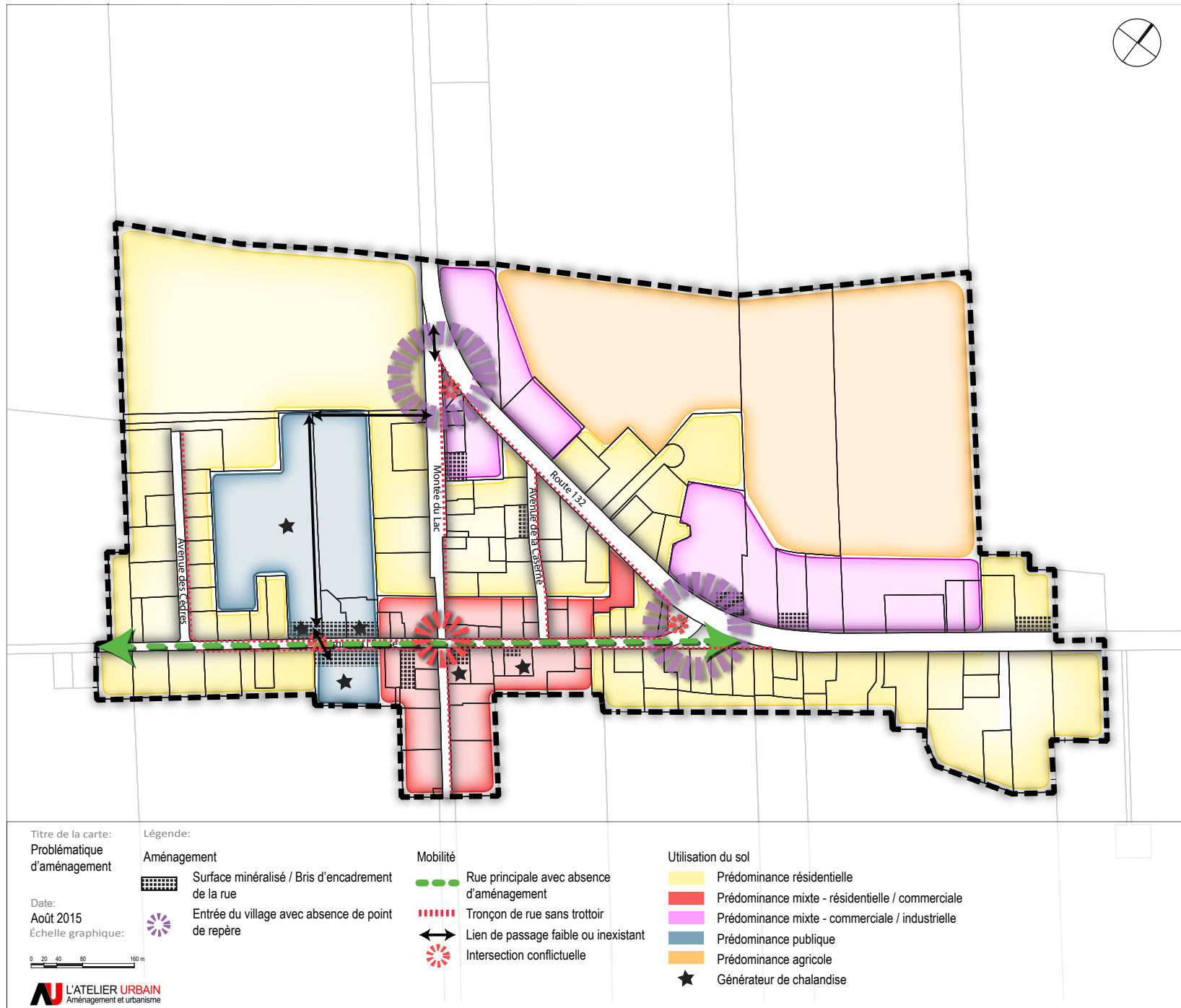


- Faible taux de croissance de la population;
- Manque d'aménagement sur le domaine public faute de plantation, d'affichage public et d'éclairage de rue;
- Entrées de secteur peu accueillantes et faiblement aménagées;
- Manque d'identification du secteur;
- Hétérogénéité de l'architecture (styles, formes, matériaux, etc.);
- Cadre bâti vieillissant qui nécessite des rénovations;
- Faible encadrement architectural de la rue occasionné par les marges de recul importantes des bâtiments et le peu de verdissement existant;
- Grandes surfaces de stationnement en marge avant au sein du pôle civique qui endommagent l'esthétique du site;
- Absence de liens cyclables;
- Peu de liens piétons: trottoirs en asphalte en piètre état, absence de passage piéton identifié, etc.
- Insuffisance de commerces de biens semi-courants et de services de restauration;
- Manque d'espaces publics.

Ces constats serviront de base pour l'élaboration du concept d'aménagement, qui permettra de mettre en valeur les nombreux potentiels du territoire et de transformer les contraintes en points positifs, pour ainsi offrir un secteur en accord avec les aspirations de ses résidents.



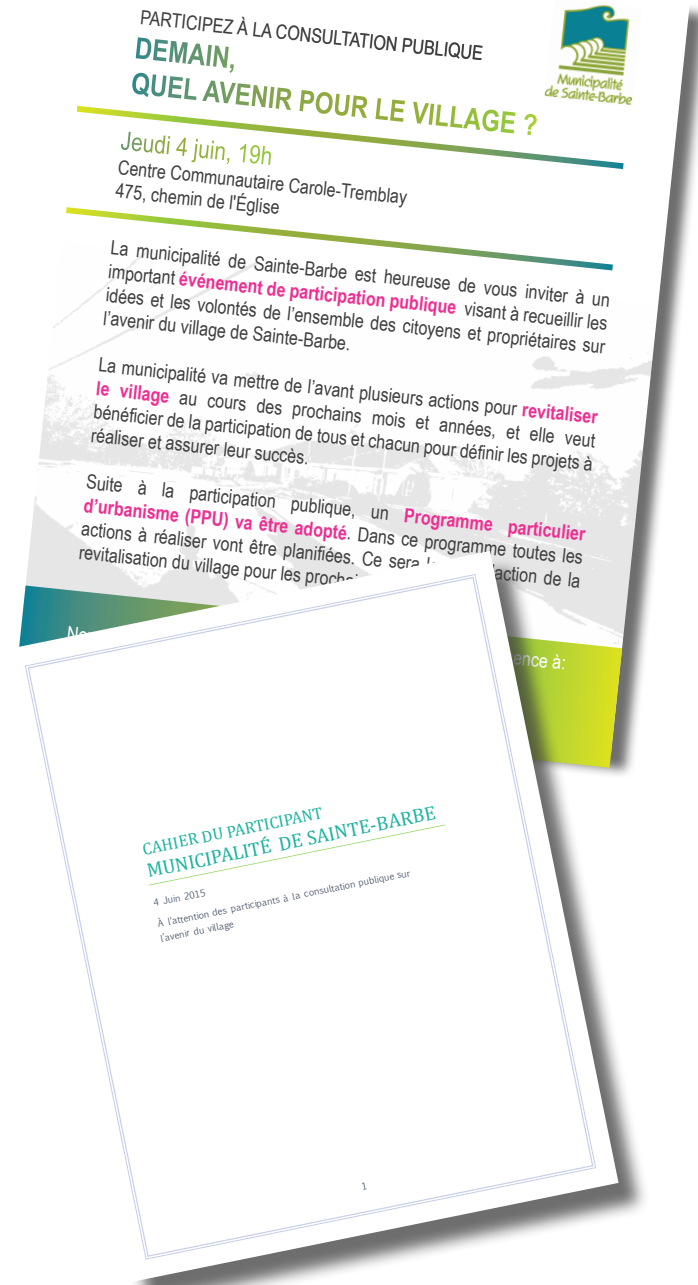
# PLAN DES PROBLÉMATIQUES D'AMÉNAGEMENT



## LA CONSULTATION PUBLIQUE

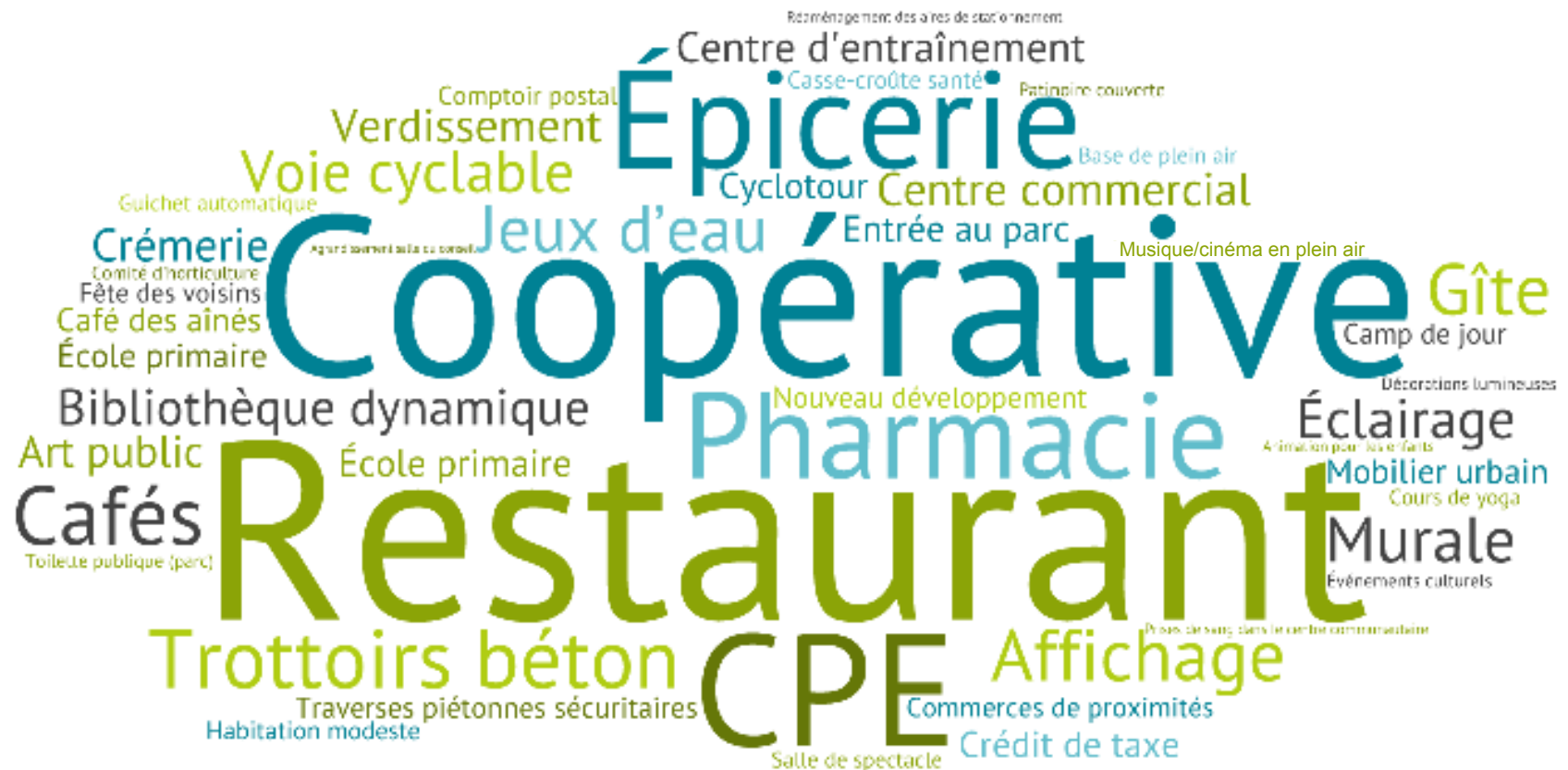
Une vingtaine de citoyennes et citoyens de Sainte-Barbe se sont déplacés au centre communautaire de la Municipalité pour participer à un exercice de réflexion sur le noyau villageois. Les participants ont échangé autour de trois ateliers dynamiques. Le premier atelier tentait de faire ressortir une vision partagée de ce qu'est la municipalité et de ce qu'elle peut devenir en 2030. Le deuxième atelier aidait les participants à réfléchir aux besoins de la Municipalité et aux désirs des citoyens. Finalement, le troisième atelier invitait les participants, à l'aide des cartes du village et des images d'inspiration, à imaginer de manière concrète différents éléments d'aménagement du village.

De ces ateliers sont ressorties de nombreuses idées, qui forment la base du Programme particulier d'urbanisme. Originales et novatrices, elles témoignent de la diversité et du dynamisme de la population de la Municipalité, ainsi que de la volonté citoyenne d'améliorer le milieu de vie collectif.



## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

Ce nuage de mots-clés rassemble certaines idées qui ont été énoncées lors de la soirée. Les mots qui s'affichent en plus gros caractère sont les idées les plus populaires.



## ÉNONCÉ DE VISION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT

### **En 2030...**

Le village de Sainte-Barbe est un village accueillant, attrayant et dynamique. Il est devenu un milieu de vie complet, où se côtoient l'habitation, le commerce et les loisirs. Certains bâtiments sont aujourd'hui occupés par des services de proximité de qualité : épicerie, pharmacie, guichet automatique, etc., et un tissu commercial unique et dynamique, fidèle aux valeurs de la communauté.

Le parc municipal, en son centre, est très fréquenté par les familles. Les enfants profitent des modules d'eau, tandis que les parents utilisent les sentiers ou les modules d'exercices. Le village offre également des activités culturelles et sportives qui assurent une vie sociale et communautaire forte et une population en santé.

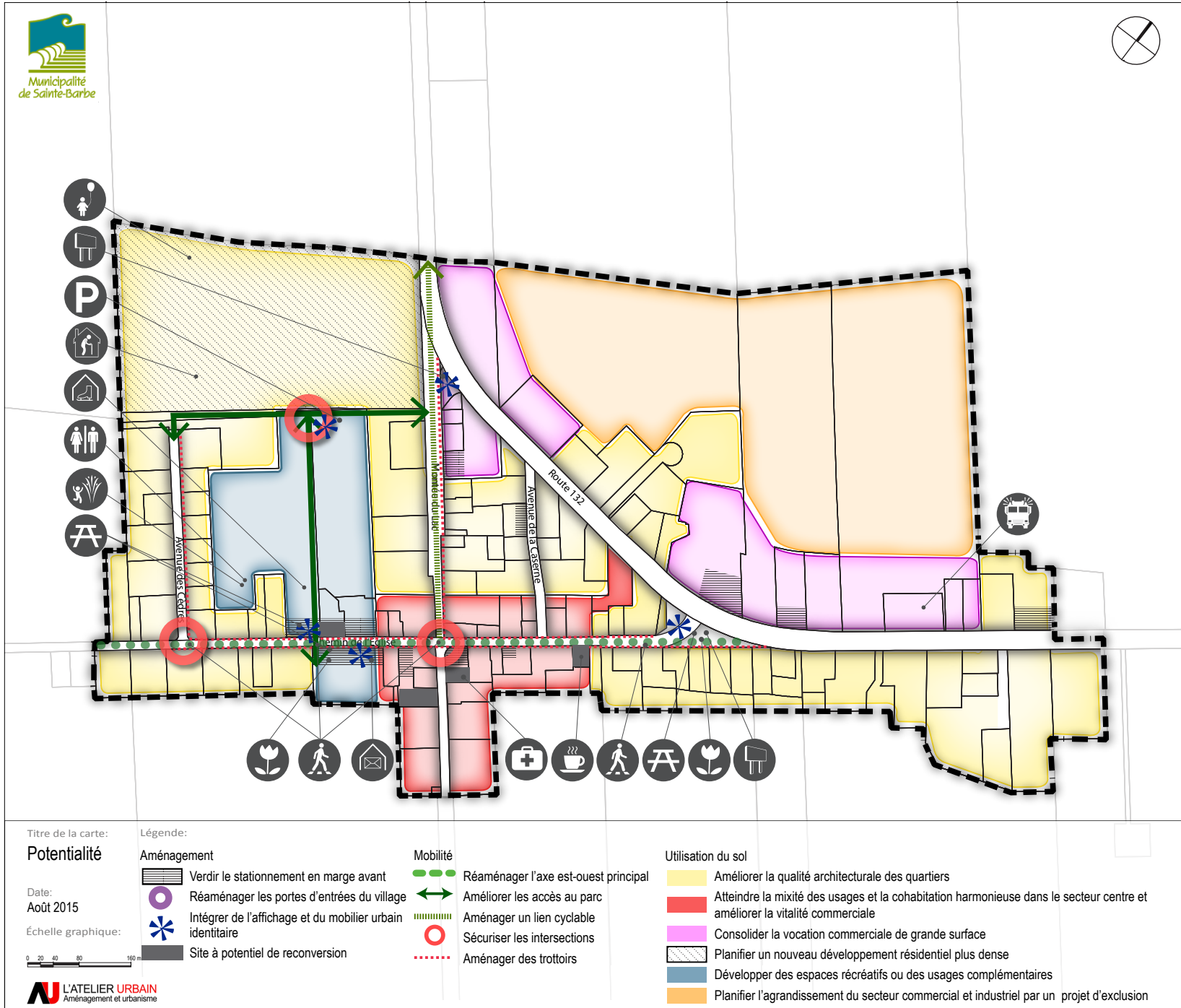
Ces commerces vivent grâce à la centaine de nouvelles familles qui se sont installées dans le nouveau secteur résidentiel bordant le parc et à la circulation de transit qui s'arrête maintenant dans le village. L'offre d'habitation y est d'ailleurs diversifiée : maison unifamiliale, maison de ville, condo et coopérative pour personnes âgées. Les bâtiments ont été rénovés avec soin, particulièrement sur le chemin de l'Église, qui lui confèrent un caractère invitant.

De nombreux citoyens parcourent à pied et en vélo le secteur, par une voie cyclable connectant le village au lac Saint-François. Les parcours de déplacement actif sont ponctués par des installations d'arts, par une végétation de qualité, par un mobilier unique et un éclairage atypique.

Le village joue pleinement son rôle de pôle structurant dans la municipalité, et ce, grâce à l'implication de citoyens, qui ont pris en charge le développement de leur noyau villageois.

La page suivante présente le plan concept d'organisation spatiale, qui illustre l'ensemble des orientations, objectifs et moyens de mise en oeuvre énoncés.

# PLAN CONCEPT D'ORGANISATION SPATIALE



## ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Aux fins de faire du village un lieu unique et dynamique, il s'avère essentiel de mettre en place une série de mesures qui permettront de non seulement améliorer l'apparence extérieure des bâtiments, mais également de créer une véritable signature représentative de l'identité des barberivains.

| ORIENTATION 1 - FAIRE DU VILLAGE UN LIEU UNIQUE ET DYNAMIQUE |   |
|--|---|
| Objectifs  | Moyens de mise en oeuvre  |
| Créer une signature distinctive du Village                   | Intégrer un affichage identitaire pour les panneaux directionnels, les panneaux d'entrées et les panneaux de noms de rue          |
|  | Installer un panneau d'informations électroniques à l'une des entrées du village  |
|  | Réaliser un plan de mise en lumière pour l'ensemble du village  |
|  | Illuminer des arbres à l'entrée nord, ouest et le long du chemin de L'Église  |
|  | Intégrer un nouveau mobilier urbain avec un style distinctif  |
|  | Intégrer un éclairage d'ambiance esthétique et sécuritaire le long du chemin de l'Église (nouveau lampadaire à l'échelle humaine) |
|  | Installer des oriflammes sur les lampadaires du chemin de l'Église  |
|  | Installer des fanions sur le chemin de l'Église   |
|  | Implanter un oeuvre d'art public à l'entrée ouest du village  |
| Intégrer des aménagements paysagers de qualités              | Réaliser un plan directeur de paysage (aménagement paysager, design et graphisme de la signalétique, etc.)                        |
|  | Encourager les propriétaires à intégrer des plantations sur le domaine privé en mettant en place un programme de verdissement     |
|  | Mettre en place un concours d'aménagement paysager des terrains privés  |
|  | Intégrer des arbres d'alignement sur le chemin de L'Église et sur la Montée du Lac  |
|  | Intégrer des aménagements paysagers aux deux entrées du village   |
|  | Camoufler les poteaux électriques existants à l'aide d'arbres et d'aménagements paysagers   |

| <b>ORIENTATION 1 - FAIRE DU VILLAGE UN LIEU UNIQUE ET DYNAMIQUE</b>   |  |
|---|--|
| <b>Objectifs</b>  | <b>Moyens de mise en oeuvre</b>  |
| Rénover, restaurer et mettre en valeur les bâtiments du village   | Élaborer un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'ensemble des bâtiments du village (nouveau bâtiment et rénovations) et intégrer des normes aux règlements d'urbanisme |
|   | Mettre en place un programme de soutien destiné aux propriétaires pour encourager les rénovations (assistances techniques et travaux de rénovation)  |
|   | Encourager la suppression des stationnements en marge avant. Si cela est impossible, les camoufler par une zone de plantation (arbres et arbustes)   |
|   | Avec l'accord du propriétaire, peindre des fresques murales sur certains bâtiments   |
| Favoriser la création d'un nouveau projet immobilier qui contribuera à l'identité du village et qui répondra aux besoins de la population | Diversifier l'offre en logements (pour personnes à faible revenu, familles, personnes seules, jeunes couples et personnes âgées) dans le nouveau développement résidentiel et le long de la Montée du Lac              |
|   | Prévoir un centre de la petite enfance (CPE) dans le nouveau développement résidentiel   |
|   | Promouvoir le nouveau secteur résidentiel  |

## ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

Il importe de concentrer et de consolider l'offre commerciale et de loisir pour créer un milieu de vie intéressant pour l'ensemble des résidents, travailleurs et visiteurs. Le village jouit déjà de quelques espaces sportifs et culturels et de quelques commerces, mais la municipalité bénéficierait d'une offre de services encore plus importants.

| <b>ORIENTATION 2- BONIFIER L'OFFRE COMMERCIALE ET L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS DE SPORT, DE LOISIR ET DE CULTURE</b> |  |
|--|--|
| <b>Objectifs</b>   | <b>Moyens de mise en oeuvre</b>  |
| Améliorer l'accès aux équipements publics de loisir et en intégrer de nouveaux                                 | Améliorer les liens vers le parc municipal par des chemins visibles, ainsi qu'une signalisation sur le chemin de l'Église et Montée du Lac |
|  | Construire dans le parc un chalet avec des toilettes publiques   |
|  | Intégrer dans le parc des jeux d'eau, un parcours de ski de fond, un anneau de glace, une butte de glissade et une patinoire couverte      |
|  | Aménager des sentiers en poussière de roche dans le parc, reliant l'ensemble des équipements   |
|  | Aménager un stationnement public à l'entrée nord du parc   |
|  | Élaborer une programmation événementielle et la mettre en place  |
| Créer des espaces publics et des lieux de rencontres   | Aménager une placette à l'entrée nord  |
|  | Aménager une placette avec espace de lecture extérieur à proximité de la bibliothèque  |
|  | Aménager une placette face au centre communautaire   |
|  | Intégrer du mobilier de détente dans le parc   |



## ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

| ORIENTATION 2- BONIFIER L'OFFRE COMMERCIALE ET L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS DE SPORT, DE LOISIR ET DE CULTURE |  |
|---|--|
| Objectifs   | Moyens de mise en oeuvre   |
| Augmenter l'offre de commerce pour attirer les passants   | Mettre en place un programme de développement local pour appuyer le démarrage et l'expansion d'entreprises   |
|   | Mettre en place un programme de soutien à la vitalité commerciale  |
|   | Améliorer la vitalité commerciale au centre du village, la concentrée aux abords de l'intersection principale et contribuer à la mise en place de commerces distinctifs (microbrasserie, galerie d'art, bistro, cafés, etc.) ; |
|   | Élaborer un règlement relatif à l'établissement des terrasses extérieures sur le domaine public  |
|   | Mettre en place un programme pour inciter les commerçants à intégrer une terrasse donnant sur la rue   |
|   | Élaborer un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les enseignes commerciales et industrielles   |
|   | Convertir les bâtiments implantés sur des sites ayant un potentiel de reconversion en commerces dynamiques ou commerces de proximités, notamment un café/bistro, pharmacie, etc.   |
|   | Consolider la vocation commerciale de grande surface aux abords de la route 132 en implantant de nouveaux bâtiments commerciaux  |
|   | Planifier l'agrandissement d'un parc industriel léger par un projet d'exclusion (CPTAQ)  |

## ORIENTATIONS, OBJECTIFS ET MOYENS DE MISE EN ŒUVRE

L'élaboration d'un PPU pour le village constitue une opportunité d'améliorer l'aménagement de la voie publique, afin de rendre la cohabitation harmonieuse entre les différents usagers de la route (automobilistes, cyclistes et piétons). De cette façon, il sera également possible de créer des aménagements en faveur des modes de transport

actif. En ce sens, certaines interventions pourront être mises en place: l'aménagement de traverses piétonnes, de trottoirs, de mesures d'atténuations de la circulation, etc.

| ORIENTATION 3 - ASSURER LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ DES DIFFÉRENTS USAGERS DE LA ROUTE |  |
|--|--|
| Objectifs  | Moyens de mise en oeuvre   |
| Se doter d'un parcours piétonnier sécuritaire et attractif                           | Comme solution à court terme, prolonger les trottoirs sur certain tronçon du village et rafraichir les existants par de la peinture au sol colorée   |
|  | Aménager des trottoirs en béton sur le chemin de L'Église, la Montée du Lac et sur l'avenue de la Caserne  |
|  | Aménager un passage piéton surélevé et texturé entre le bureau municipal et le centre communautaire  |
|  | Aménager une saillie de trottoir à niveau à l'intersection du chemin de L'Église et de la Montée du Lac (côté nord)  |
|  | Intégrer le concept d'accessibilité universelle dans l'aménagement de la voirie et les accès aux bâtiments commerciaux et publics  |
|  | En collaboration avec le Ministère des Transports du Québec, aménager des mesures d'atténuation de la circulation à l'entrée nord du village, tel qu'une traverse piétonne intégrée dans un terre-plein central ou encore un carrefour giratoire |
| Rendre le village accessible et convivial pour les cyclistes                         | Aménager une voie cyclable sur la Montée du Lac, entre la route 132 et le chemin de l'église, puis sur la route 132, connectant le village au bord de l'eau  |
|  | Implanter davantage d'aménagement pour vélos et cyclistes (stationnements à vélo, aire de repos, fontaine, toilette publique) dans une halte cyclable dans le parc municipal et à proximité de l'hôtel-de-ville                                  |
| Structurer les espaces de stationnement  | Optimiser l'offre de stationnement existante par un meilleur marquage au sol   |
|  | Intégrer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le stationnement de l'hôtel-de-ville   |

# PLAN D'AMÉNAGEMENT



# PROGRAMME DE MISE EN OEUVRE

Le programme de mise en oeuvre se divise en deux volets : les interventions sur le domaine public et les stratégies.

Le village a été divisé en cinq secteurs d'interventions, illustrées au plan ci-contre. Ces secteurs se distinguent en fonction des problématiques qu'on y retrouve et du type d'interventions proposées:

1. L'intersection principale
2. L'entrée nord du village
3. L'entrée ouest du village
4. Le parc municipal
5. Le pôle civique

Dans un deuxième temps, les stratégies de mise en oeuvre seront présentées. Il s'agit de moyens, de programmes et d'actions que la Municipalité peut mettre en place afin de d'atteindre les objectifs qu'elle s'est fixés pour la revitalisation du village. Ils sont de nature à encadrer, encourager, inciter et financer des projets qui peuvent être tout aussi porteurs que les interventions physiques prises en charge par la Municipalité directement.



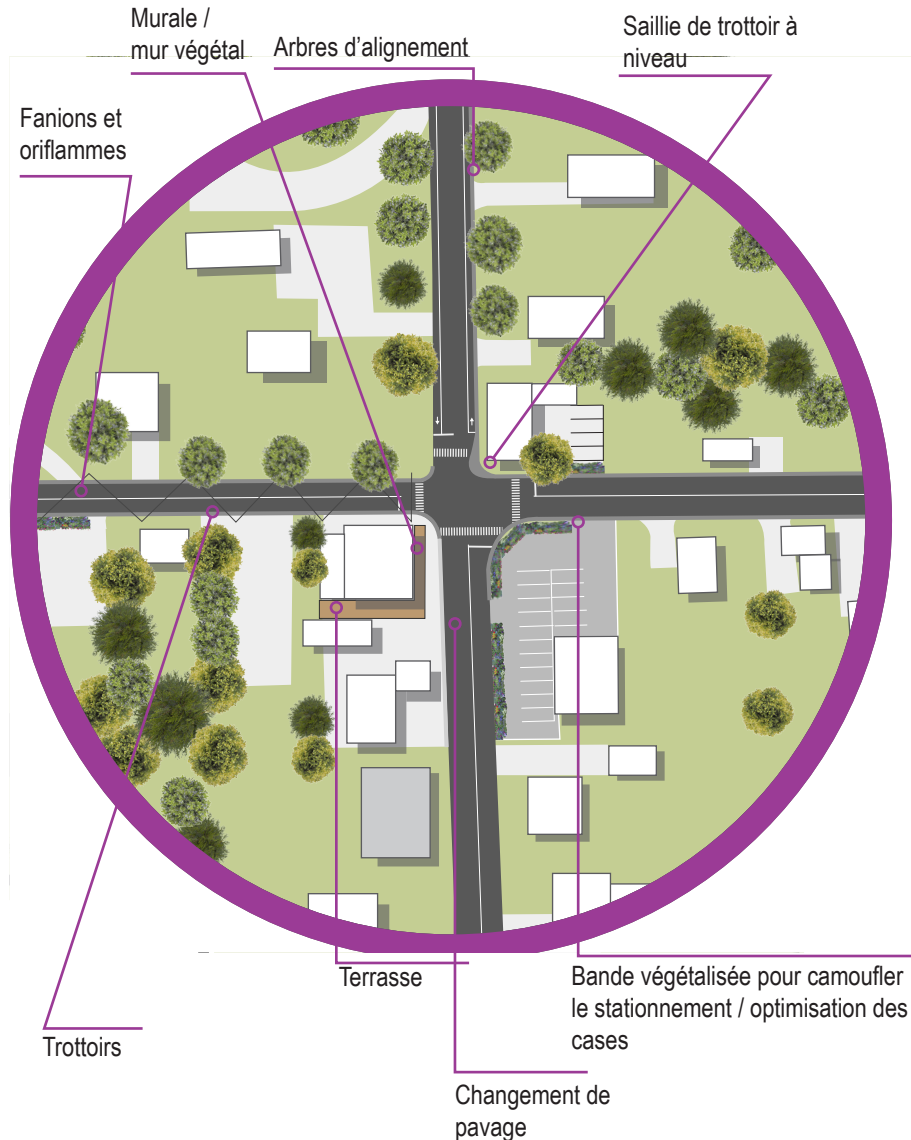
# LES 5 SECTEURS D'INTERVENTIONS



## SECTEURS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES | 1. INTERSECTION PRINCIPALE

Actuellement, peu de piétons se déplacent dans le village. Toutefois, avec l'arrivée d'une centaine de nouvelles familles dans le projet de développement au nord-ouest du secteur à l'étude risque d'amener une augmentation de la circulation piétonne. Le PPU propose donc des solutions viables pour la sécurité des piétons, particulièrement à l'intersection principale du village. Une attention particulière a également

été portée au caractère esthétique des lieux, afin d'améliorer l'ambiance générale du village. Cela incitera les automobilistes de passage à s'arrêter dans les commerces. Les interventions proposées sont les suivantes:



Saillie de trottoir à niveau



Marquage sur trottoir d'asphalte - Solution transitoire



Fresque murale



Mur végétal

# SECTEURS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES | 1. INTERSECTION PRINCIPALE



Ambiance actuelle



Ambiance souhaitée

## SECTEURS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES | 1. INTERSECTION PRINCIPALE

### Mesure d'atténuation de la circulation

Afin d'améliorer la cohabitation entre automobiles, cyclistes et piétons dans le village, il est proposé d'intégrer des arbres d'alignement sur les abords de la rue, ainsi qu'une voie cyclable, qui agiront à titre de ralentisseur. Tout en contribuant au verdissement du village, l'intégration de ces mesures permettra d'accroître l'espace dédié aux piétons et cyclistes ainsi que leur sécurité. De cette façon, la rue deviendra un lieu convivial contribuant à l'amélioration du milieu de vie et de l'expérience de l'utilisateur.

De plus, l'intersection principale sera dotée d'une avancée de trottoir à niveau, signalant alors aux automobilistes qu'ils doivent ralentir. L'avancée de trottoir offre également une meilleure visibilité aux piétons et aux automobilistes, sécurisant alors la traversée.

### Habillage architectural

Afin d'embellir les bâtiments qui ont un positionnement stratégique dans le village ou un usage important, tel que les bâtiments situés aux intersections principales ou encore les bâtiments publics, il serait intéressant, en collaboration avec les propriétaires concernés, d'y appliquer des fresques murales peintes ou encore des murs végétaux. Intégrer une œuvre d'art simple, ou encore une verdure adaptée, apportera de la couleur et de la convivialité au lieu, offrant ainsi à ses habitants un cadre de vie d'exception. Des éléments marquants de l'architecture et des spécificités locales peuvent y être rappelés.

Une attention particulière pourra également être portée à l'enseigne des bâtiments publics, commerciaux et industriels.

### Terrasse sur rue

Pour encourager la continuité dans l'alignement des façades, on

encouragera l'implantation de terrasses sur rue. Ces terrasses contribueront au dynamisme, à l'animation et à l'achalandage de la rue. Cela permettra également de créer un espace de rencontre agréable pour les habitants et les travailleurs de Sainte-Barbe et des environs.

### Stationnement

Les aires de stationnement dans le village sont caractérisées par de grands espaces asphaltés, sans ligne de marquage ni végétation. Afin d'optimiser les cases de stationnement et d'inciter les gens à se stationner de façon plus ordonnée, certaines interventions peuvent être aménagées:

- Intégrer un marquage au sol (lignage) permettant de délimiter les cases de stationnement.
- Intégrer des aménagements paysagers : en plus d'améliorer le caractère esthétique de ces espaces, l'implantation d'arbres à grand déploiement permet de créer de l'ombrage à l'intérieur de l'aire de stationnement. De plus, lorsque le stationnement donne sur une rue principale, un espace public, un terrain résidentiel ou un passage public, il serait intéressant de créer une zone tampon à l'aide de végétaux (arbustes, talus végétalisé, arbres, etc.). Cela permettra de camoufler les véhicules stationnés.

### Trottoir

Dans l'attente d'aménager des trottoirs en béton sur l'ensemble des rues du village, il est possible d'intégrer des interventions peu coûteuses, qui amélioreront l'aspect esthétique des trottoirs en asphalte actuel. En effet, de la peinture au sol colorée intégrant des formes intéressantes peut rendre la rue attrayante et animée. Les rues n'ayant pas de trottoir pourront également se munir d'une démarcation sur la chaussée, distinguant ainsi l'espace alloué aux piétons de celui des automobilistes.



## SECTEURS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES | 2. ENTRÉE NORD

Les deux entrées de ville principales ne sont pas suffisamment identifiées, plus particulièrement le soir. En effet, il est courant que les automobilistes poursuivent leur chemin sur la route 132, à défaut de tourner sur le chemin de L'Église ou sur le Montée du Lac. Leur aménagement et la signalisation associée devraient donc être améliorés. Les interventions proposées sont les suivantes:



Panneau d'informations électroniques



Lanterne dans les arbres



Intersection et terre-plein central



Oriflammes

# SECTEURS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES | 2. ENTRÉE NORD



Ambiance actuelle



Ambiance souhaitée

### Mesure d'atténuation de la circulation

L'intersection de l'entrée principale a été identifiée comme étant conflictuelle: les voitures pénètrent la zone à des vitesses excessives, certains circulant même sur des terrains privés. Pour renforcer la sécurité piétonne et indiquer à l'automobiliste qu'il entre dans un nouvel environnement, il serait intéressant d'implanter un terre-plein central avec traverse piétonne intégrée et feux de circulation, ou encore un carrefour giratoire. Ce dernier concept d'aménagement routier connaît plusieurs avantages, dont la réduction de la vitesse, la diminution du nombre d'accidents et la gestion efficace de la circulation.

Un aménagement paysager de qualité intégré au terre-plein ou au carrefour giratoire permettrait également d'améliorer la qualité esthétique de l'intersection.

Ces options seront à évaluer avec le MTQ.

### Enseignes directionnelles

Pour permettre l'interaction avec le milieu et rester à l'affût des activités de Sainte-Barbe, les gens pourront consulter la borne d'informations numérique implantée à l'entrée principale du village. Les attraits de la Municipalité pourront également y être indiqués.

L'installation d'oriflammes sur les lampadaires du chemin de l'Église pourraient créer un parcours, en affichant une variation de toiles, renouvelées occasionnellement, pour annoncer les événements et promouvoir le village.

### Aménagement paysager d'intérêt

On retrouve peu de verdissement dans le village, alors que pour unifier et améliorer l'aspect visuel de la rue et indiquer l'entrée, certaines stratégies paysagères peuvent être mises en place :

- Planter des arbres d'alignement sur les terrains bordant le chemin de l'Église, de même qu'à certains endroits stratégiques, afin de marquer le caractère important de l'entrée;
- Intégrer des aménagements paysagers de plus grandes envergures et de façon saisonnière sur le terrain appartenant la municipalité;
- Cacher les poteaux électriques existants à l'aide d'arbres et d'aménagements paysagers.

### Installations lumineuses originales

Il est actuellement difficile de repérer l'entrée du village lorsque la nuit est tombée. Des lumières d'ambiance pourront ainsi être installées dans les arbres.

### Nouveaux bâtiments commerciaux

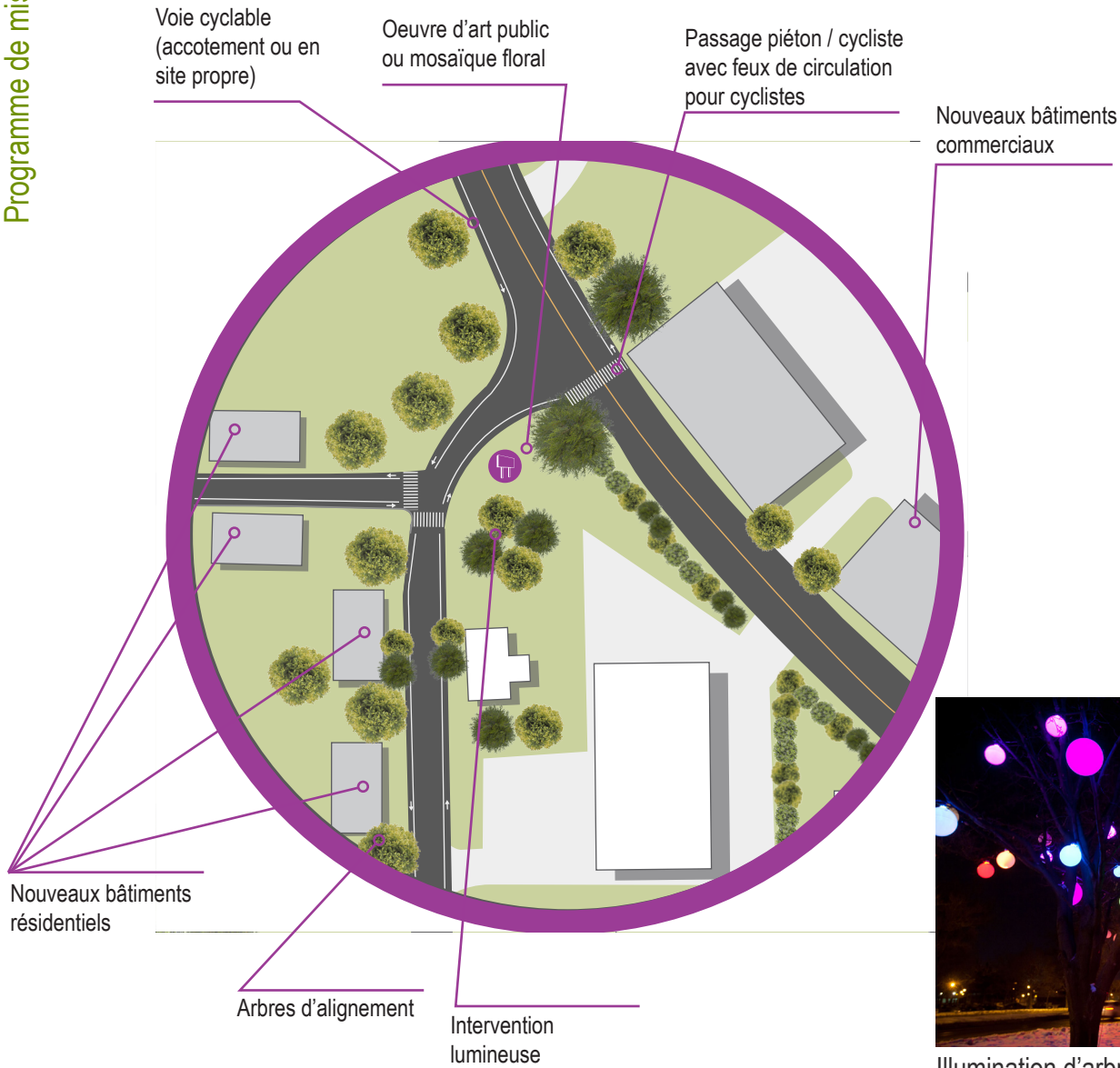
Des bâtiments commerciaux de grandes surfaces sont prévus en bordure de la route 132. Ces bâtiments, à l'architecture soignée, permettront de mieux encadrer la rue. Les marges devront être réduites, et les stationnements localisés à l'arrière ou sur le côté des bâtiments. Cela aura pour effet de dynamiser la rue. D'ailleurs, les aires de stationnement pourront être partagées entre plusieurs bâtiments de même type.

### Placette

Le terrain situé à l'entrée nord du village appartient à la municipalité, et est un emplacement privilégié pour l'aménagement d'une placette. Des tables, bancs, végétations et lumières d'ambiance créeront un environnement invitant pour les piétons. L'implantation d'arbres et d'arbustes permettra d'absorber le son des camions et véhicules circulant sur les routes 132 et 202. Cette placette sera accessible par des traverses piétonnes sécurisées.

## SECTEURS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES | 3. ENTRÉE OUEST

Les aménagements proposés sur l'entrée ouest sont plus minime que ceux sur l'entrée nord, étant l'entrée secondaire. Ainsi, les interventions proposées sont les suivantes:



Mosaïque floral



Art public - Outarde



Illumination d'arbres naturels



### **Lien cyclable**

En collaboration avec le Ministère des Transports du Québec, une voie cyclable permettra de relier le village au lac Saint-François. Ce lien cyclable pourra prendre la forme d'une voie cyclable en chaussée partagée (accotements asphaltés) ou d'une piste cyclable en site propre, sur le terrain de propriétaires agricoles (servitudes). Cette dernière option est plus sécuritaire, mais plus coûteuse.

Si l'option de la voie cyclable en chaussée partagée est retenue, un passage piéton avec feux de circulation pour piétons et cyclistes à l'intersection est nécessaire pour permettre à ces derniers de traverser.

### **Œuvre d'art public ou mosaïque florale**

Afin de positionner et de promouvoir l'art public, il serait intéressant d'intégrer une œuvre d'art qui représente l'identité de la municipalité de Sainte-Barbe. Cette œuvre agirait également comme point de repère et point d'intérêt. Cette œuvre peut également être sous forme de mosaïque florale.

### **Arbres d'alignement**

Des arbres alignés, implantés sur les terrains bordant la montée du lac et la route 132, de même qu'à certains endroits stratégiques, permettront de marquer le caractère important de l'entrée. Cette plantation doit former un couvert continu le long de la route.

### **Installation lumineuse**

Comme pour l'entrée nord, l'entrée ouest du village est difficilement perceptible pour les automobilistes la nuit. Des lumières pourront ainsi être installées dans les arbres.

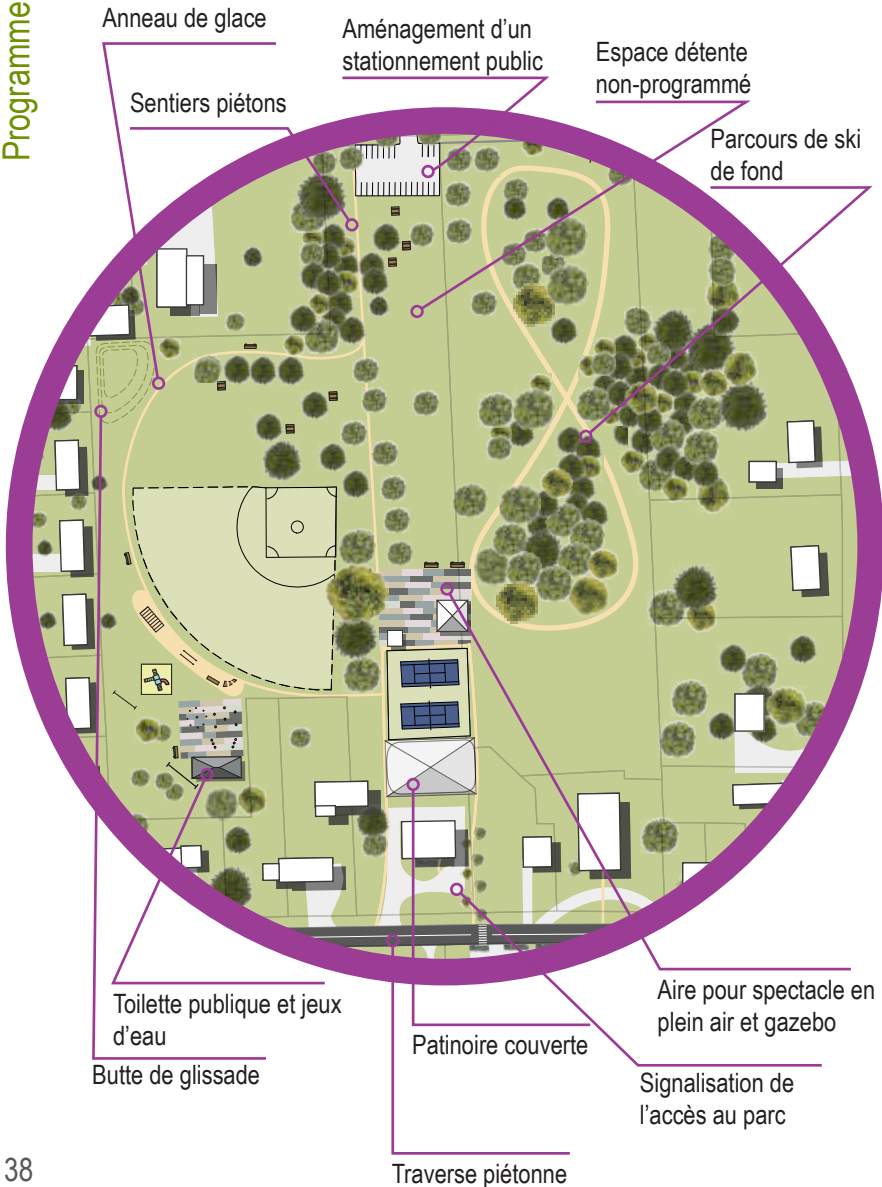
### **Nouveaux bâtiments**

Outre les nouveaux bâtiments commerciaux de grandes surfaces bordant

la route 132, de nouvelles maisons pourront être implantées le long de la Montée du Lac, de même que dans le nouveau développement résidentiel situé au nord-ouest du village. Ce développement contribuera non seulement à offrir de nouveaux logements pour les familles, personnes âgées, jeunes couples et personnes seules, mais augmentera également le nombre de clients dans les commerces de proximités existants et à venir.

## SECTEURS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES | 4. PARC MUNICIPAL

Afin de mettre en valeur le parc municipal, seul espace vert d'envergure dans la Municipalité, le concept propose l'aménagement d'un lien piédestre évident, connectant les rues à l'espace vert. De plus, de nouvelles installations sont proposées en vue de compléter les aménagements existants, et ce, pour tous les âges. Les interventions proposées sont les suivantes:



Jeu d'eaux, fontaine



Spectacle en plein-air



Butte pour glissade

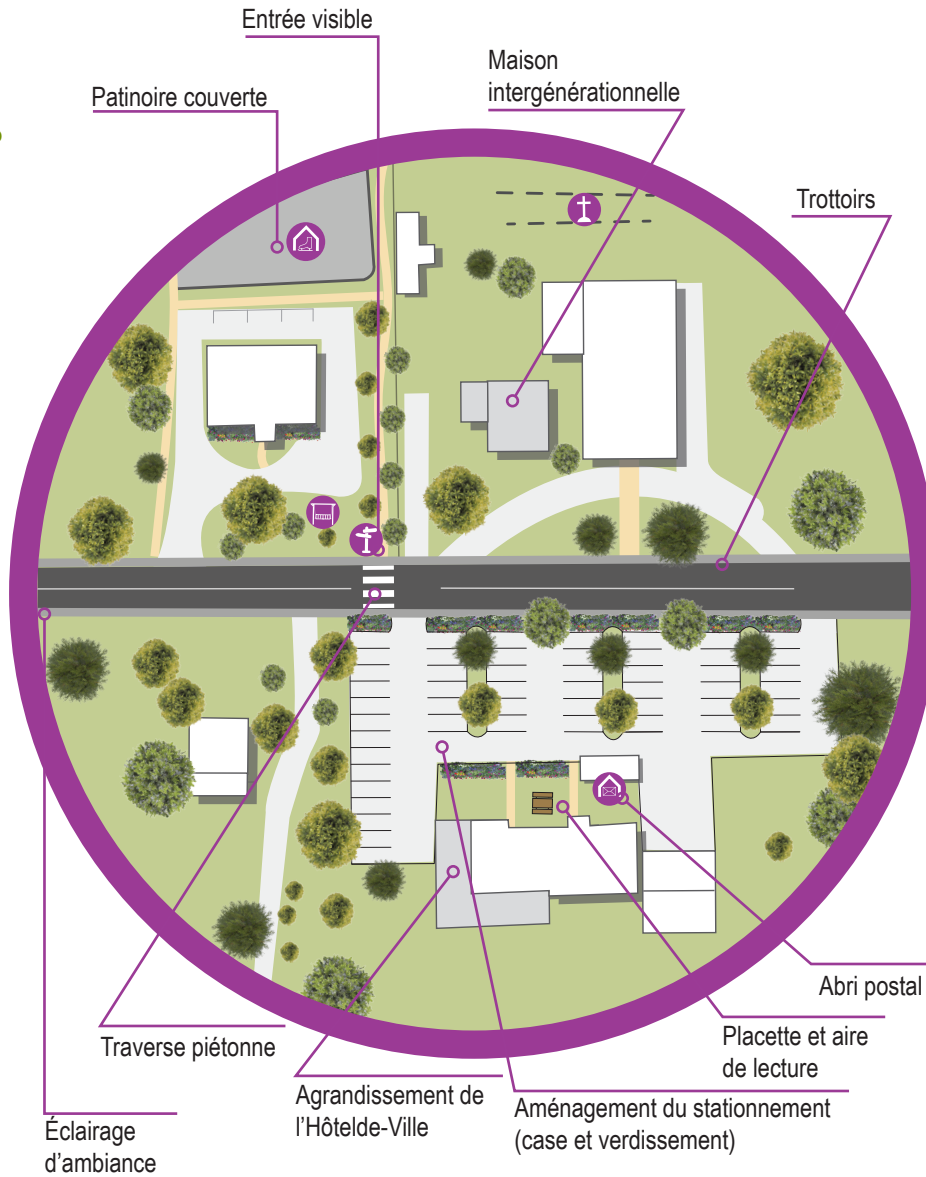
## SECTEURS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES | 4. PARC MUNICIPAL

Le parc municipal deviendra un lieu de rassemblement unique où son offre en équipements de sport et de loisirs sera revalorisée. Pour y parvenir, le PPU propose de procéder à son réaménagement, qui intégrera :

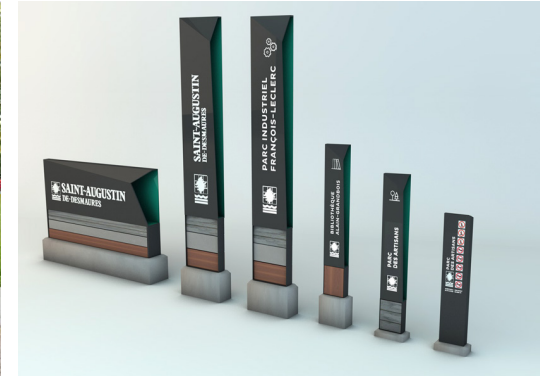
- Un nouveau chalet avec toilette publique, qui servira de base au camp de jour l'été et de chalet pour les patineurs l'hiver
- Une place publique minérale, entourant le gazebo actuel, permettant l'accueil de spectacles et événements en plein air
- Des sentiers piétons conviviaux, pour favoriser la circulation entre les différents sites d'intérêt du village
- Des jeux d'eau
- Un stationnement au nord du parc pour accueillir les visiteurs
- Un espace non programmé, comprenant des aires de pique-nique et une surface gazonnée aménagées en espace de détente
- Des placettes aménagées à l'aide de végétation et de mobilier urbain rendant agréable le parcours des piétons
- Des modules de jeux accessibles
- Le même mobilier urbain que l'on retrouve ailleurs dans le village
- Une variété de végétaux (arbres, arbustes et plantes vivaces)
- Un parcours de ski de fond
- Un anneau de glace pour le patinage libre
- Une butte de glissade
- Une patinoire couverte, afin de prolonger la saison de hockey

## SECTEURS D'INTERVENTIONS PRIORITAIRES | 5. PÔLE CIVIQUE

Les fonctions structurantes traditionnelles d'un village se regroupent dans le pôle civique. Des aménagements distinctifs et de qualités sur le domaine public mettront en lien les principaux points d'attrait en plus de rendre les lieux agréables. Les interventions proposées sont les suivantes:



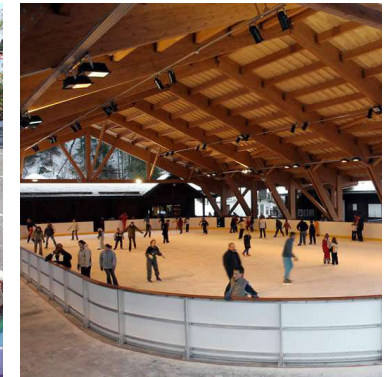
Abri à boîte postale



Exemple d'affichage distinctif



Verdissement du stationnement



Patinoire couverte



## 5. PÔLE CIVIQUE

### Réaménagement de l'entrée à l'hôtel de ville

Le stationnement de l'Hôtel-de-Ville prend actuellement une place importante sur le terrain, étant de grandes superficies et situé en marge avant. De plus, il n'y a pas d'entrée particulière au stationnement, les automobilistes pouvant entrer sur toute la largeur du terrain. Afin de minimiser l'impact visuel du stationnement sur le paysage de la rue, et d'organiser les places et la circulation véhiculaire, il est nécessaire de :

- Implanter un aménagement paysager entre la rue et le stationnement;
- Optimiser le nombre de cases de stationnement par un marquage au sol (lignage). En organisant les cases de stationnement de façon réfléchie, il est possible d'intégrer des aménagements paysagers sans diminuer le nombre de place de stationnement;
- Améliorer l'aspect esthétique des stationnement et diminuer les îlots de chaleur en le divisant à l'aide d'îlot de verdure;
- Orienter les allées de stationnements de façon perpendiculaire à l'entrée du bâtiment.

Des bornes de recharge pour véhicules électriques pourront également être implantées dans le stationnement de l'hôtel-de-ville.

Outre l'aire de stationnement, un espace de lecture attenant à la bibliothèque municipale pourra être intégré à l'avant du bâtiment, où banc, table à pique-nique et arbres pourront se mêler au sein d'un espace de détente.

Finalement, un abri à boîte postale permettra aux citoyens de venir chercher leurs courriers en étant protégés des intempéries.

### Agrandissement de l'Hôtel-de-Ville

L'Hôtel-de-Ville de la Municipalité connaît actuellement des lacunes en matière d'accessibilité universelle, puisque la salle du conseil se trouve au sous-sol, accessible uniquement par des escaliers. La salle du conseil est

l'endroit où se déroulent les séances publiques du conseil de la Municipalité, ce qui porte atteinte aux services offerts aux citoyens. L'agrandissement du bâtiment vers l'arrière permettrait alors l'aménagement de la salle du conseil au rez-de-chaussée, offrant un environnement sans obstacle aux personnes qui vivent avec des limitations fonctionnelles. D'autres mesures pourraient également être mise en place, tel que l'installation d'ouvre-portes automatiques, une salle de toilette accessible, l'amélioration de la circulation intérieure, etc.

### Trottoirs et traverse piétonne

Puisque peu de places de stationnement sont disponibles sur le terrain du centre communautaire, les usagers se stationnent dans le stationnement de l'Hôtel-de-Ville situé en face. Ainsi, il est primordial que la traverse piétonne connectant les deux bâtiments soit sécuritaire. C'est pourquoi une traverse surélevée et texturée est proposée à cet endroit. Une intersection surélevée est une intersection où la chaussée a été élevée par rapport au niveau de la rue, et s'élève jusqu'au niveau des trottoirs pour bien indiquer qu'il s'agit d'un espace qui est partagé avec les piétons. Cela sert également à réguler la vitesse des automobilistes.

### Maison intergénérationnelle dans le presbytère

Le vieillissement de la population n'est pas sans entraîner plusieurs changements quant au mode de vie et à la prise en charge des aînés. Ainsi, la cohabitation intergénérationnelle est de plus en plus populaire au Québec. On entend par maison intergénérationnelle une propriété qui comporte un ou des logements supplémentaires permettant de cohabiter avec des parents vieillissants. Par sa taille et son positionnement stratégique dans le village, l'ancien presbytère, actuellement en location résidentielle, serait tout désigné pour un tel projet. D'autres bâtiments du village pourront également être identifiés pour ce type de projet.

## STRATÉGIES DE MISE EN OEUVRE

### Interventions relatives au domaine public

#### **Plan de mise en lumière**

Un plan de mise en lumière aidera à assurer la sécurité des piétons, cyclistes et automobilistes, et à créer une zone d'ambiance distinctive sur le territoire de la Municipalité de Sainte-Barbe. Voici les interventions composant le plan :

- Munir l'entrée nord et l'entrée ouest du village de lumière d'ambiance dans les arbres ;
- Munir le chemin de l'Église de lumière d'ambiance dans les arbres ;
- Éclairer le nouveau terre-plein central et la traversée piétonne;
- Border de lumières dans les arbres les sentiers du parc municipal.

#### **Un plan directeur de paysage**

Il serait utile de mettre en place un plan directeur de paysage, définissant non seulement les aménagements paysagers, mais également le mobilier à mettre en place, le design et le graphisme de la signalétique du village. Ce plan intégrerait autant les interventions sur le domaine public que privé (stationnement, terrain bordant le chemin de l'Église, etc.).

#### **Mobilier urbain**

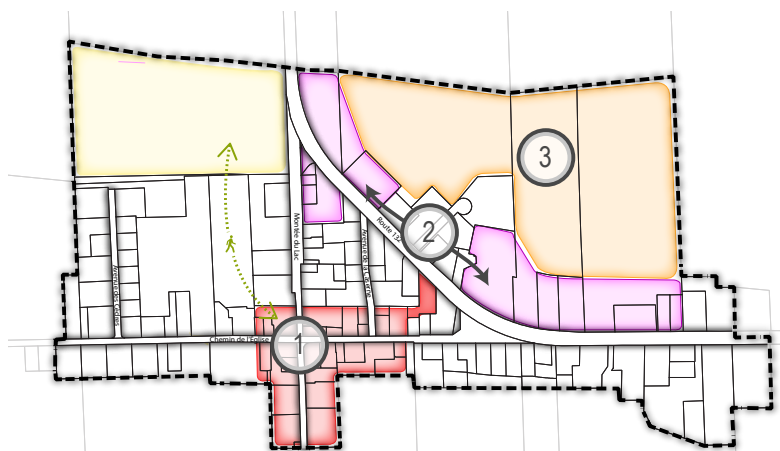
Pour créer une uniformité dans le village, il est proposé d'uniformiser le mobilier urbain, tel que les lampadaires, bancs, table de pique-nique, supports à vélo, poubelles, etc.

Pour permettre l'interaction avec le milieu, les gens pourront consulter les bornes d'informations implantées aux entrées et dans le pôle civique. Également, les attraits du village seront indiqués de façon claire.

# STRATÉGIES DE MISE EN OEUVRE

## Stratégie de développement commercial

Afin de dynamiser la structure commerciale du village et de modifier l'image plutôt négative que les gens ont du secteur, il importe de mettre en place des stratégies pour stimuler l'attraction d'entreprises et de commerces créatrices d'emplois. Trois secteurs commerciaux sont identifiés au plan concept d'organisation spatiale, chacun ayant des vocations et une clientèle différente.



### 1. Le centre du village

Le projet de développement résidentiel prévoit accueillir une centaine de nouveaux ménages, ce qui permettra d'augmenter le bassin de consommateurs locaux grâce au développement résidentiel. Il y a un fort potentiel de développement commercial par la disponibilité de terrains commerciaux et bâtiments à vendre à proximité de l'intersection principale du village. Situé à distance de marche du nouveau développement, le cœur du village pourra retrouver les commerces de proximité qui étaient jadis dans le village (caisse populaire, boucherie, etc.). Les commerces de biens courants, c'est à dire les biens de consommation que le client achète fréquemment et rapidement, seront idéalement vendus dans ce secteur.

### 2. Les abords de la route 132

La route 132 accueille quelques commerces de grandes surfaces (coop agricole, boutique de chasse et pêche, pièce de voiture, etc.). Pour développer ce secteur et optimiser son développement, il importe de miser sur les forces du site, soit son accessibilité, sa disponibilité de grands terrains et son positionnement stratégique, pour y attirer des commerces routiers et des commerces de plus grandes envergures que l'échelle de la proximité. Cette route offre de la visibilité pour un certain type d'entreprises et de commerces.

Le succès de ce pôle commercial résidera dans la structure d'accueil facilitante, la promotion efficace et des mesures de soutien à la croissance. Par exemple, il serait intéressant d'adopter un programme de développement local pour encourager l'implantation de nouvelles entreprises (voir le soutien au développement commercial dans la section « Programmes et financement »).

Ce pôle commercial se trouve à l'entrée du village de Sainte-Barbe. Une attention particulière doit donc être portée sur plusieurs aspects:

- La cohérence et la complémentarité de l'offre commerciale;
- Le développement d'une identité visuelle commerciale et d'une image de marque rayonnante pour l'ensemble du tronçon;
- La cohabitation harmonieuse entre la visibilité de la route et la nature des commerces; Par exemple, les terrains ayant une grande visibilité ne devraient pas être occupés par des usages générant des nuisances visuelles, ou encore être occupés par une prolifération de commerces de même nature se nuisant les uns aux autres;
- L'harmonisation de l'architecture et l'affichage commercial, la qualité du cadre bâti, l'implantation optimale des bâtiments, l'esthétisme de l'aménagement des terrains, par PIIA (voir la section « Modification au plan d'urbanisme et aux règlements municipaux »).

### 3. Agrandissement du PU dans la zone agricole

Derrière les terrains bordant la route 132 se trouvent une zone agricole protégée par la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ). La municipalité a déjà fait une demande à la CPTAQ afin de faire exclure de la zone agricole une superficie de 5,26 hectares pour agrandir le périmètre urbain de son territoire à des fins commerciales et industrielles. Le développement de ces terrains en commerce de grandes surfaces et en industries légères complètera ce pôle. On entend par industriel léger un établissement affecté à la fabrication, à la transformation, à l'assemblage, au conditionnement ou à l'entreposage de biens de consommation ou d'équipements et dont l'activité n'engendre que de faibles retombées sur le milieu en termes de bruit, ou de fumée, ou de poussière, ou d'odeur, ou de gaz, ou de chaleur, ou de lumière, ou de vibration.

L'agrandissement projeté permettrait donc à la Municipalité de contribuer à développer l'emploi sur son territoire, en plus d'avoir des retombées économiques importantes pour l'ensemble de la Municipalité.



## PROGRAMMES ET FINANCEMENT

La mise en œuvre du présent PPU implique le financement des interventions municipales et le soutien au financement des interventions privées. Certains programmes et subventions existent, en voici quelques-uns:

### FINANCEMENT DES INTERVENTIONS MUNICIPALES

Ces interventions pourront être financées à même le fond général, ou pourront bénéficier d'une aide financière. En effet, la Municipalité pourra faire des demandes de financement auprès de différents ministères, institutions et entreprises afin d'amasser les fonds requis pour les travaux grâce à :

#### Programme d'infrastructures Québec-Municipalités (PIQM), Ministère des affaires municipales et de l'occupation du territoire du Québec

Le sous-volet 2.1 : Projets à incidences urbaines ou régionales visant à permettre aux municipalités, aux organismes à but non lucratif et aux établissements d'enseignement de réaliser des projets qui ont des incidences sur le développement économique ou la qualité de vie des collectivités.

Le sous-volet 5.1 : Projets d'infrastructures à vocation municipale et communautaire offrant aux municipalités la possibilité de réaliser des projets d'infrastructures à vocation municipale ou communautaire. Il vise à assurer la sécurité et la santé des employés et de la collectivité, à améliorer l'offre de service et la qualité de vie des citoyens ainsi qu'à pallier la désuétude et le manque d'espace des infrastructures en place.

#### Fonds conjoncturel de développement (FCD)

Le FCD vise à soutenir des initiatives qui contribuent notamment au développement économique, social, culturel, touristique, environnemental et technologique d'une municipalité. Les initiatives

peuvent également avoir pour but de favoriser l'occupation et la revitalisation des différents territoires du Québec, notamment ceux qui font face à des situations difficiles.

#### Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

1. l'installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. les études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales;
3. le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout;
4. la voirie locale (réfection ou amélioration des infrastructures de voirie locale telles que les ouvrages d'art municipaux, les rues municipales ou les autres routes locales), les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments ainsi que la construction ou la rénovation des bâtiments municipaux et d'infrastructures municipales à vocation culturelle, communautaire, sportive ou de loisir.

#### Véloce II (MTQ)

Le programme Véloce II est un programme d'aide financière visant à intensifier la mise en place d'infrastructures de transport qui favorisent les déplacements actifs en milieu urbain et l'interconnexion avec la Route verte. On entend par « déplacements actifs » la marche, le vélo et tout autre mode de déplacement nécessitant l'effort humain, y compris les modes impliquant l'assistance d'un moteur électrique qui compense une incapacité ou une limitation physique (bicyclette assistée, fauteuil roulant, quadriporteur et autre équipement d'aide à la mobilité).

#### Ma rue, mes arbres TD

Le programme Ma rue, mes arbres TD s'adresse aux municipalités canadiennes, aux communautés des Premières nations et aux associations d'amélioration des affaires (BIA) de Vancouver, Montréal et Toronto. Le programme Ma rue, mes arbres TD fournira du financement jusqu'à 25 000 \$ au récipiendaires choisis. Ma rue, mes arbres TD encourage et appuie l'adoption de pratiques

avancées en foresterie municipale, conformément à la Stratégie canadienne sur la forêt urbaine (SCFU). Les critères suivants sont utilisés pour évaluer les demandes:

- Planification innovatrice de la forêt urbaine (ex : réduction des îlots de chaleur urbains).
- Projets de démonstration sur l'innovation d'arbres isolés et de peuplement forestiers.
- Ateliers en matière de politique et meilleures pratiques.
- Activités de sensibilisation et d'éducation reliées aux pratiques innovatrices, y compris les pratiques d'arboricultures (ex : ateliers communautaires concernant l'entretien des arbres urbains).
- Outils de gestion innovateurs afin de protéger et de maintenir les forêts urbaines (ex : inventaires de la forêt urbaine, entretien des arbres urbains/programme de maintien).
- Concept urbain innovateur démontrant « l'infrastructure verte » [1] (ex : bassins versant/zones riveraines, gestion des eaux pluviales, restauration des friches industrielles).
- Techniques de plantation innovatrices.

## **FINANCEMENT DES INTERVENTIONS PRIVÉES**

Pour encourager et inciter les propriétaires à contribuer à la qualité de vie des résidents, la ville peut mettre en place une série de programmes d'aide et de politiques. Cette assistance financière est possible dans le cadre d'un programme de revitalisation comme l'est ce PPU. En voici quelques-uns.

### **Soutien au développement résidentiel**

#### Programme rénovation Québec (PRQ) Société d'habitation Québec

Le programme Rénovation Québec prévoit une aide financière pour la remise en état de bâtiments résidentiels ou partiellement résidentiels, sous la forme d'une subvention ou d'un crédit de taxe foncière. Les lignes directrices sont établies par la Société d'habitation du Québec, et les subventions sont financées en parts égales par la Municipalité et par le gouvernement du Québec. Pour en savoir d'avantage: [http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/depliant\\_renovation\\_quebec.pdf](http://www.habitation.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/documents/depliant_renovation_quebec.pdf)

#### Programme de réparations en région (SHQ)

Dans son dernier budget, le gouvernement du Québec a prévu la mise en place du Programme de réparations en région. Celui-ci remplace les programmes RénoVillage et Réparations d'urgence qui ne sont pas reconduits. L'aide financière accordée permettra notamment aux propriétaires-occupants à faible revenu qui vivent en milieu rural de corriger des défauts majeurs sur leur résidence. Les modalités de ce programme seront connues au cours des prochains mois.

#### Programme d'accès à la propriété et d'aide aux familles

Ce programme vise à encourager les nouvelles familles à s'établir dans le village, et pour soutenir son développement. La municipalité peut accorder un montant au premier propriétaire occupant et/ou un pourcentage de crédit de taxes.

#### Programme de verdissement sur les terrains privés

La municipalité, en accord avec les propriétaires, peut participer financièrement au verdissement des terrains privés du village. La plantation d'arbres et de végétaux est non seulement intéressant du point de vue esthétique, mais aussi environnemental.

### **Soutien au développement commercial**

#### Programme de soutien à la vitalité commerciale

Afin d'améliorer la vitalité commerciale du village, il importe de mettre sur pied un programme d'aide aux commerçants. Ce programme peut être sous forme de subvention pour des travaux de rénovation de bâtiments commerciaux, d'embellissement des enseignes et cours avant, d'un pourcentage de crédit de taxes commerciales ou de toute autre nature, de manière à permettre aux commerçants de maintenir ou d'améliorer la qualité des bâtiments et des terrains. Ainsi, les quelques commerçants du village seraient invités à profiter de cette aide financière pour améliorer et bonifier leur image corporative.

#### Programme de développement local pour appuyer le démarrage et l'expansion d'entreprises

La municipalité peut adopter un programme de crédits de taxe visant à inciter les entreprises à s'établir dans le village, ou à y agrandir ou

moderniser leurs installations, en vue de stimuler l'activité économique. Cela peut également être sous forme de fonds, qui facilite l'accès au capital de développement. Cela permettra à la municipalité de rouvrir les services de proximité (restaurants, pharmacie, station-service, etc.).

## Soutien au développement communautaire

### Réseau d'investissement social du Québec

Le Réseau d'investissement social du Québec (RISQ) est un fonds de capital de risque à but non lucratif qui oeuvre uniquement en économie sociale et qui a pour mission de rendre accessible un financement adapté à la réalité des entreprises d'économie sociale. Il vise à soutenir l'essor des entreprises collectives en phase de démarrage, de consolidation, d'expansion ou de redressement, par le biais de ses trois principaux volets d'intervention. Les entreprises admissibles sont les entreprises d'économie sociale légalement constituées au Québec, soit les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives.

### Fiducie du Chantier de l'économie sociale

1. Sa finalité première est de produire des biens et services répondant à des besoins économiques et sociaux, individuels et collectifs ;
2. Centrée sur la personne, ses principes et ses règles de fonctionnement reposent sur : un cadre réglementaire qui vise à assurer un processus de gestion démocratique ; des activités favorisant chez les membres ou les clients la participation et la prise en charge individuelle et collective ; la primauté de la personne et du travail sur le capital, notamment dans la répartition des surplus et des revenus ; une propriété collective des capitaux et des moyens de production ;
3. Sa contribution se mesure en fonction de son incidence sur le développement local et des collectivités, notamment par la création d'emplois durables, le développement de l'offre de nouveaux services et l'amélioration de la qualité de vie ;
4. Elle est soit une entreprise privée autonome, dotée d'un statut d'organisme à but non lucratif ou de coopérative, soit un projet

autonome porté par les autres composantes de l'économie sociale que sont les organismes communautaires et les entreprises d'insertion. Dans les deux cas, elle est gérée selon une philosophie entrepreneuriale ;

5. Sa viabilité économique repose principalement sur les revenus autonomes qu'elle tire de ses activités marchandes auprès de consommateurs privés ou publics.

### Nouveaux Horizons pour les aînés (gouv. Canadien)

Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés est un programme fédéral de subventions et de contributions qui soutient des projets dirigés ou proposés par des aînés qui ont une influence positive sur la vie d'autres personnes et sur leur collectivité.

Qu'il s'agisse d'encourager les aînés à faire du bénévolat, d'améliorer les installations destinées aux aînés, en augmentant la participation des aînés à leur communauté ou d'accroître la sensibilisation aux mauvais traitements envers les aînés, le programme cherche à améliorer les conditions de vie de tous les Canadiens.

## Soutien au développement touristique

### Aide stratégique aux projets touristiques (MTO)

Le volet « Aide stratégique aux projets touristiques » permet au ministère du Tourisme (MTO) de soutenir des projets qui sont conformes au Plan de développement de l'industrie touristique 2012-2020, qui contribuent de manière significative au renouvellement de l'offre touristique québécoise et qui lui permettent de se démarquer sur la scène internationale. Les projets retenus sont ceux qui contribuent à ce que le tourisme devienne, durant toute l'année, une source de richesse économique, sociale et culturelle pour toutes les régions du Québec, et ce, dans le respect des principes du développement durable.

S'adresse aux commerçants dans le secteur du tourisme.

### Aide financière aux festivals et aux événements touristiques 2015-2016 (MTO)

Le programme a comme objectif principal l'accroissement des recettes touristiques du Québec, et ce, dans le respect des différentes

orientations ministérielles notamment en matière de développement durable.

À cette fin, il vise à :

- soutenir des festivals et événements touristiques qui positionnent la destination québécoise sur la scène nationale et internationale;
- renforcer l'attrait d'une région touristique en lui associant un festival ou un événement touristique susceptible de prolonger le séjour des visiteurs;
- encourager la relève et l'innovation pour assurer la pérennité de l'industrie événementielle et maintenir la position et les avantages concurrentiels du Québec dans le domaine;
- appuyer des événements non récurrents qui présentent une opportunité d'accroître la notoriété et la visibilité du Québec en raison de leur statut international;
- accentuer la visibilité hors Québec de la destination québécoise par l'entremise d'événements touristiques d'envergure à fort rayonnement international, dont les événements sportifs touristiques.

### **Soutien au développement durable**

#### Rénovations écoénergétiques (Gaz Métro)

Gaz Métro offre une subvention visant à encourager la réalisation de travaux de rénovation qui amélioreront l'enveloppe thermique des bâtiments dans le but de les rendre plus efficaces sur le plan énergétique. Les travaux peuvent porter sur le remplacement des fenêtres, l'isolation des murs et des toits, l'étanchéification, l'installation d'écrans thermiques pour les serres, etc. (pour les utilisations de gaz)

#### Programme de soutien aux projets d'efficacité énergétique (Hydro-Québec)

Le programme vise à stimuler la réalisation de projets d'efficacité énergétique en octroyant un appui financier pour la mise en œuvre de mesures d'efficacité énergétique permettant de réduire la consommation d'électricité de bâtiments des marchés commercial et institutionnel situés au Québec.

## **PLAN D'ACTION ET MONITORING**

Afin que la revitalisation du village de Sainte-Barbe s'assure d'avoir une cohérence dans sa démarche et que les interventions voient le jour, il importe de mettre sur pied un comité de mise en œuvre. Ce comité aura comme tâche de tenir compte des contraintes et des opportunités, de sensibiliser l'ensemble des intervenants clés et d'assurer le suivi auprès des diverses instances. Ce comité est également responsable de l'évaluation annuelle ou bi-annuelle du plan d'action et de voir à sa bonification au fil du temps.

Le plan d'action ci-contre propose donc un ensemble d'actions regroupées selon les trois grandes orientations d'aménagement. Pour chacune d'entre elles, le plan d'action identifie le(s) responsable(s), le(s) partenaire(s) et les priorités de réalisation.



| ORIENTATION 1 - FAIRE DU VILLAGE UN LIEU UNIQUE ET DYNAMIQUE  |                                    |  |          |          |           |
|---|------------------------------------|--|----------|----------|-----------|
| Objectifs   |                                    | Moyens de mise en œuvre  | Priorité |          |           |
|   |                                    |  | 0-5 ans  | 5-10 ans | 10-15 ans |
| Créer une signature distinctive du Village  | Action                             | Intégrer un affichage identitaire pour les panneaux directionnels, les panneaux d'entrées et les panneaux de noms de rue   | x        |          |           |
|   | Action                             | Installer un panneau d'informations électroniques à l'une des entrées du village   | x        |          |           |
|   | Plan                               | Réaliser un plan de mise en lumière pour l'ensemble du village   | x        |          |           |
|   | Action                             | Illuminer des arbres à l'entrée nord, ouest et le long du chemin de L'Église   | x        | x        | x         |
|   | Action                             | Intégrer un nouveau mobilier urbain avec un style distinctif   | x        | x        | x         |
|   | Action                             | Intégrer un éclairage d'ambiance esthétique et sécuritaire le long du chemin de l'Église (nouveau lampadaire à l'échelle humaine)  |          |          | x         |
|   | Action                             | Installer des oriflammes sur les lampadaires du chemin de l'Église   | x        |          |           |
|   | Action                             | Installer des fanions sur le chemin de l'Église  | x        |          |           |
| Intégrer des aménagements paysagers de qualités   | Plan                               | Réaliser un plan directeur de paysage (aménagement paysager, design et graphisme de la signalétique, etc.)   | x        |          |           |
|   | Programme                          | Encourager les propriétaires à intégrer des plantations sur le domaine privé en mettant en place un programme de verdissement  | x        |          |           |
|   | Programme                          | Mettre en place un concours d'aménagement paysager des terrains privés   | x        |          |           |
|   | Action                             | Intégrer des arbres d'alignement sur le chemin de L'Église et sur la Montée du Lac   | x        | x        |           |
|   | Action                             | Intégrer des aménagements paysagers aux deux entrées du village  |          | x        |           |
|   | Action                             | Camoufler les poteaux électriques existants à l'aide d'arbres et d'aménagements paysagers  |          |          | x         |
| Rénover, restaurer et mettre en valeur les bâtiments du village   | Règlementation                     | Élaborer un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'ensemble des bâtiments du village (nouveau bâtiment et rénovations) et intégrer des normes aux règlements d'urbanisme | x        |          |           |
|   | Programme                          | Mettre en place un programme de soutien destiné aux propriétaires pour encourager les rénovations (assistances techniques et travaux de rénovation)  | x        |          |           |
|   | Règlementation                     | Encourager la suppression des stationnements en marge avant. Si cela est impossible, les camoufler par une zone de plantation (arbres et arbustes)   | x        |          |           |
|   | Programme                          | Avec l'accord du propriétaire, peindre des fresques murales sur certains bâtiments   | x        |          |           |
| Favoriser la création d'un nouveau projet immobilier qui contribuera à l'identité du village et qui répondra aux besoins de la population | Règlementation                     | Diversifier l'offre en logements (pour personnes à faible revenu, familles, personnes seules, jeunes couples et personnes âgées) dans le nouveau développement résidentiel et le long de la Montée du Lac              | x        |          |           |
|   | Règlementation, outil de promotion | Prévoir un centre de la petite enfance (CPE) dans le nouveau développement résidentiel   | x        |          |           |
|   | Outil de promotion                 | Promouvoir le nouveau secteur résidentiel  | x        |          |           |

| ORIENTATION 2-BONIFIER L'OFFRE COMMERCIALE ET L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS DE SPORT, DE LOISIR ET DE CULTURE |                               |  |          |          |           |
|--|-------------------------------|--|----------|----------|-----------|
| Objectifs  |                               | Moyens de mise en œuvre  | Priorité |          |           |
|  |                               |  | 0-5 ans  | 5-10 ans | 10-15 ans |
| Améliorer l'accès aux équipements publics de loisir et en intégrer de nouveaux                         | Action                        | Améliorer les liens vers le parc municipal par des chemins visibles, ainsi qu'une signalisation sur le chemin de l'Église et Montée du Lac   | x        |          |           |
|  | Action                        | Construire dans le parc un chalet avec des toilettes publiques   | x        |          |           |
|  | Action                        | Intégrer dans le parc des jeux d'eau, un parcours de ski de fond, un anneau de glace, une butte de glissade et une patinoire couverte  | x        |          |           |
|  | Action                        | Aménager des sentiers en poussière de roche dans le parc, reliant l'ensemble des équipements   | x        |          |           |
|  | Action                        | Aménager un stationnement public à l'entrée nord du parc   | x        |          |           |
|  | Programmation                 | Élaborer une programmation événementielle et la mettre en place  | x        |          |           |
| Créer des espaces publics et des lieux de rencontres   | Action                        | Aménager une placette à l'entrée nord  | x        |          |           |
|  | Action                        | Aménager une placette avec espace de lecture extérieur à proximité de la bibliothèque  | x        |          |           |
|  | Action                        | Aménager une placette face au centre communautaire   |          | x        |           |
|  | Action                        | Intégrer du mobilier de détente dans le parc   | x        | x        | x         |
| Augmenter l'offre de commerce pour attirer les passants  | Programme                     | Mettre en place un programme de développement local pour appuyer le démarrage et l'expansion d'entreprises   | x        |          |           |
|  | Programme                     | Mettre en place un programme de soutien à la vitalité commerciale  | x        |          |           |
|  | Règlementation                | Améliorer la vitalité commerciale au centre du village, la concentrée aux abords de l'intersection principale et contribuer à la mise en place de commerces distinctifs (microbrasserie, galerie d'art, bistro, cafés, etc.) ; | x        |          |           |
|  | Règlementation                | Élaborer un règlement relatif à l'établissement des terrasses extérieures sur le domaine public  | x        |          |           |
|  | Règlementation                | Mettre en place un programme pour inciter les commerçants à intégrer une terrasse donnant sur la rue   | x        |          |           |
|  | Règlementation                | Élaborer un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour les enseignes commerciales et industrielles   | x        |          |           |
|  | Programme, outil de promotion | Convertir les bâtiments implantés sur des sites ayant un potentiel de reconversion en commerces dynamiques ou commerces de proximités, notamment un café/bistro, pharmacie, etc.   | x        | x        |           |
|  | Règlementation                | Consolider la vocation commerciale de grande surface aux abords de la route 132 en implantant de nouveaux bâtiments commerciaux  | x        |          |           |
|  | Règlementation                | Planifier l'agrandissement d'un parc industriel léger par un projet d'exclusion (CPTAQ)  | x        |          |           |

| ORIENTATION 3 - ASSURER LE CONFORT ET LA SÉCURITÉ DES DIFFÉRENTS USAGERS DE LA ROUTE |                |  |          |          |           |
|--|----------------|--|----------|----------|-----------|
| Objectifs  |                | Moyens de mise en œuvre  | Priorité |          |           |
|  |                |  | 0-5 ans  | 5-10 ans | 10-15 ans |
| <b>Se doter d'un parcours piétonnier sécuritaire et attractif</b>                    | Action         | Comme solution à court terme, prolonger les trottoirs sur certain tronçon du village et rafraichir les existants par de la peinture au sol colorée   | x        |          |           |
|  | Action         | Aménager des trottoirs en béton sur le chemin de L'Église, la Montée du Lac et sur l'avenue de la Caserne  | x        | x        | x         |
|  | Action         | Aménager un passage piéton surélevé et texturé entre le bureau municipal et le centre communautaire  |          | x        |           |
|  | Action         | Aménager une saillie de trottoir à niveau à l'intersection du chemin de L'Église et de la Montée du Lac (côté nord)  |          | x        |           |
|  | Règlementation | Intégrer le concept d'accessibilité universelle dans l'aménagement de la voirie et les accès aux bâtiments commerciaux et publics  | x        |          |           |
|  | Action         | En collaboration avec le Ministère des Transports du Québec, aménager des mesures d'atténuation de la circulation à l'entrée nord du village, tel qu'une traverse piétonne intégrée dans un terre-plein central ou encore un carrefour giratoire |          | x        |           |
| <b>Rendre le village accessible et convivial pour les cyclistes</b>                  | Action         | Aménager une voie cyclable sur la Montée du Lac, entre la route 132 et le chemin de l'église, puis sur la route 132, connectant le village au bord de l'eau  | x        |          |           |
|  | Action         | Implanter davantage d'aménagement pour vélos et cyclistes (stationnements à vélo, aire de repos, fontaine, toilette publique) dans une halte cyclable dans le parc municipal et à proximité de l'hôtel-de-ville                                  | x        |          |           |
| <b>Structurer les espaces de stationnement</b>                                       | Action         | Optimiser l'offre de stationnement existante par un meilleur marquage au sol   | x        |          |           |
|  | Action         | Intégrer des bornes de recharge pour véhicules électriques dans le stationnement de l'hôtel-de-ville   |          | x        |           |